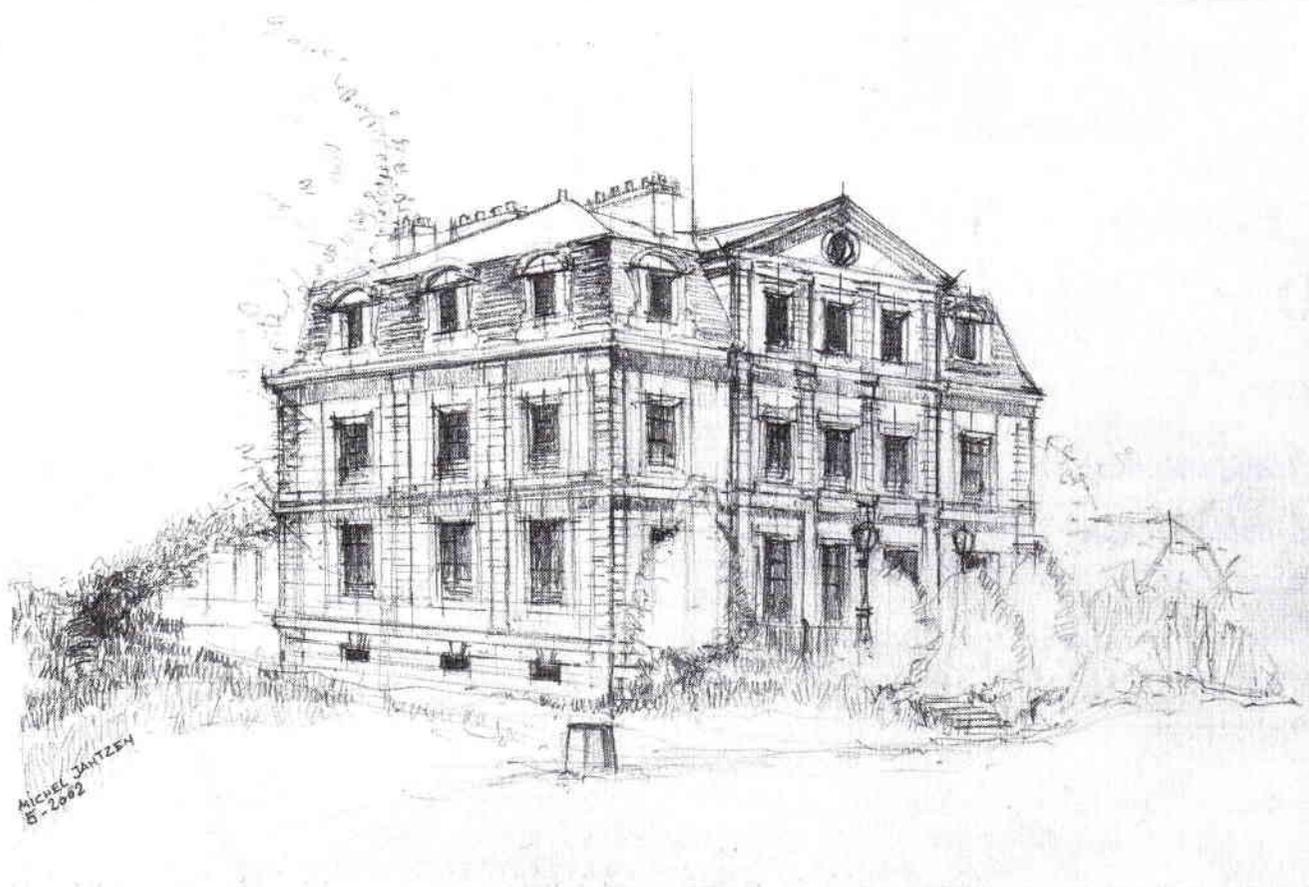


Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Bulletins N^{os} 107 et 108

2002 - N^{os} 1 et 2



Le Potager du Dauphin : la maison de maître aujourd'hui
(Croquis : Michel JANTZEN)

SOMMAIRE

Le Potager du Dauphin	
Avant-propos	p.3
Historique	p.4
Halte aux idées reçues ou les faux-semblants de la renommée.....	p.11
Les constructions	p.12
Les russes au Potager	p.17
Nouvelles brèves	p.19

TAPISSERIE
SIÈGES
CADEAUX
STORES
PAPIERS PEINTS

"Bellevue Décoration"

Maison fondée en 1926

J. DESCOUT

RIDEAUX
LITERIE
LUMINAIRES
CANAPÉS
TENTURES MURALES

21, rue Marcel-Allégot, 92190 MEUDON - ☎ 01 45 34 11 78 - Fax 01 45 34 94 06



**Francis
DAGORT**

Agent Général

*Un Conseiller
à votre service*

**TOUTES
ASSURANCES**

**Vie
Placements**

28 bis, rue de la République, 92190 MEUDON
☎ 01 45 34 16 13 - Fax 01 46 26 16 44

IMPRIMERIE
REPROGRAPHIE

J'IMPRIM TYPO-OFFSET

Réalisation de tous travaux

26, rue Drouet-Peupion
92240 MALAKOFF

☎ 01 47 36 21 41
Fax 01 47 36 21 94



Cadeaux
Objets utiles
pour la maison ...

l'artisanie

61, rue de la République
☎ 01 46 26 71 57

92190 MEUDON
Ouvert le dimanche



BULLETIN D'ADHÉSION

Mme, Mlle, M. _____

Adresse : _____

adresse, pour l'année en cours, au Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon.

un chèque bancaire

(ou) un chèque postal (C.C.P. Paris n° 22465-15V)

d'un montant de : _____

MEMBRE ACTIF 15,24 € MEMBRE BIENFAITEUR, À PARTIR DE 25 €

Date : _____

Signature :

La cotisation annuelle comporte le service du Bulletin (3 numéros par an)

LE POTAGER du DAUPHIN

Avant - propos

Le Potager du Dauphin appartient à ces quelques lieux magiques où le temps et l'espace semblent avoir été maîtrisés.

Tout en étant pleinement immergé dans le XXI^{ème} siècle par les activités qui y sont conduites par la Compagnie de Jésus depuis plus de 50 ans, le Potager du Dauphin réserve plus d'une surprise à ses visiteurs. Non seulement l'histoire y est visible à chaque pas, mais, sur ce site exceptionnel de 16 500 m², une partie du monde à la fois proche de nous et peu connue, le monde slave, en particulier dans ses dimensions culturelles et spirituelles, s'offre à celui qui pénètre dans cette propriété par l'une des imposantes grilles d'accès.

En effet, depuis 1946, année où ils acquièrent cette propriété, les Jésuites ont développé au Potager du Dauphin un centre consacré aux études slaves et, plus particulièrement, russes.

Ainsi, Meudon, terre d'accueil de la diaspora russe depuis 1917, est devenue autour de l'Institut Saint-Georges, puis de la Bibliothèque Slave -dont chacun s'accorde à dire qu'elle est unique- un lieu particulièrement important pour les études slaves et le développement des relations franco-russes.

En même temps, depuis de très nombreuses années, le Potager du Dauphin - Saint Georges constitue aussi pour les meudonnais un lieu de rencontres et d'activités particulièrement actif et prisé. Qui ne connaît, parmi les nombreuses activités appréciées, celles de l'atelier d'icônes ?

Malheureusement, la Compagnie de Jésus a décidé de se retirer de Meudon en juillet 2002 et de vendre la propriété.

Il s'agit d'un évènement particulièrement important et grave pour Meudon. La dernière grande propriété de Meudon, particulièrement belle, située dans *un lieu primordial pour le centre de Meudon, la vie de tous les meudonnais et leurs diverses activités* risque ainsi d'être sacrifiée pour réaliser une banale opération de promotion immobilière.

Au moment où les relations entre la France et la Russie ne peuvent que se développer, ce lieu unique de rencontres et d'échanges risque de disparaître. Ce serait une perte considérable pour notre ville et son potentiel de développement intellectuel, culturel, voire économique.

Dès la nouvelle connue, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon s'est mobilisé et a multiplié les interventions notamment auprès des élus. Le Conseil Général des Hauts-de-Seine, alerté par notre député, a décidé de se porter acquéreur. Le projet du Conseil Général, reprenant les suggestions de nombreux meudonnais, consiste à protéger le site et les bâtiments pour y développer trois pôles majeurs :

- Un centre d'études et d'échanges culturels slaves autour de la bibliothèque qui serait développée et ouverte sur l'extérieur,
- Un lieu d'accueil et de travail pour la Chorale des Hauts-de-Seine,
- Des activités ouvertes au public.

Espérons que ces séduisants projets pourront être menés à bonne fin.

En attendant, le présent bulletin a pour objet de vous permettre de mieux connaître ces lieux enchanteurs.

HISTORIQUE

I – SOUS L'ANCIEN RÉGIME : LE POTAGER DU CHÂTEAU

Le "potager du Château" est une création de LOUVOIS, contemporaine de celle de "l'avenue du Château". LOUVOIS meurt en 1691. En 1695, Madame de LOUVOIS cède Meudon au roi contre Choisy et une confortable soulte. Choisy avait appartenu à Mademoiselle de MONTPENSIER qui l'avait légué au Grand Dauphin en 1693. Celui-ci en était ravi. Il pouvait ainsi échapper à la Cour, mais Louis XIV, qui considérait que ce legs de sa cousine était un cadeau empoisonné, s'employa à redresser les choses. Il compléta fort largement l'échange au profit de Madame de LOUVOIS et put ainsi garder la main sur son fils, plus proche de lui à Meudon qu'à Choisy. Ce n'est que peu avant la Révolution qu'on commença à l'appeler "Potager du Dauphin".

La longue pente accidentée s'étendant de la Terrasse à la Seine portait depuis des siècles "le vignoir de Meudon" ou "la vigne des Champs". Parcourue de chemins et sentiers entourant de nombreux lieudits, elle ne portait pas d'habitations, hormis les alentours de ce qui deviendra la route des Gardes ou le chemin des Capucins.

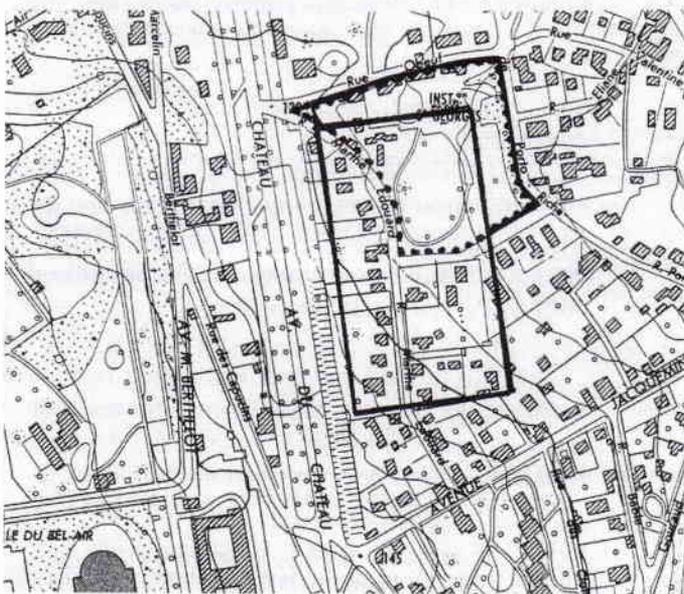
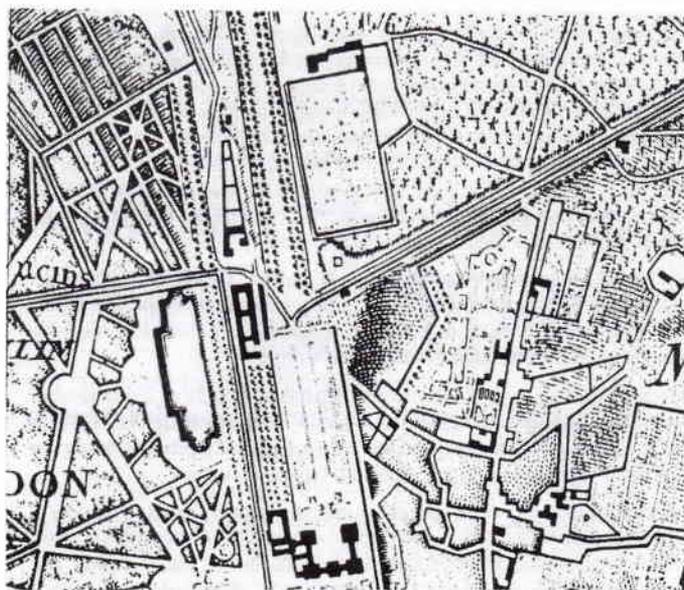
C'est sur cette pente, dans l'axe du domaine initié par SERVIEN, que LOUVOIS implanta en 1681 l'avenue du château et, sur son flanc, le potager. Un extrait de la "carte des chasses du roi" permet de jauger sa surface par rapport à celle de la Grande Terrasse (plan n°1).

Un marché retrouvé du 14 mars 1681¹ précise que Luc BLANCHARD, maçon à Clamart, devra faire 4 pieds de fouille pour fonder les murs qui auront 28 pouces d'épaisseur, 24 au niveau du sol, en montant suivant le "fruit" ordinaire pour venir sous chaperon à 20 pouces. Lesdits murs feront chaperon, 3 pieds de chaque côté, avec deux larmiers, et auront de hauteur, compris les fondations et ledit chaperon, 19 pieds.

Le potager, de forme parfaitement rectangulaire, se vit adjoindre par la suite des extensions et bâtiments figurant sur les plans grâce aux achats de terre réalisés par LOUVOIS, 10 ans plus tard, de janvier 1690 à avril 1691. Ces achats étaient destinés à loger des vergers, une cerisaie, une figuerie, la maison du jardinier et des appentis à divers usages. On en ignore la date de construction. LOUVOIS décéda 2 mois et demi après le dernier achat ! Doté de ces extensions, le potager couvrait 7 arpents 1/2 (soit 2 ha 1/2) de terre.

Passé à Madame de LOUVOIS, puis au Grand Dauphin, le potager de Meudon ainsi que celui de Versailles

les et autres châteaux prestigieux, était destiné à pourvoir la table du seigneur des lieux. Mais tous les temps ne furent pas aussi favorables au budget qu'on lui allouait.



Plan n°1

Madame de LOUVOIS puis, au 18ème siècle, le Régent et la Couronne y portèrent par force, un moindre intérêt. C'est donc sous le Grand Dauphin qui avait sa "cour de parvulos" à Meudon (1695-1711) que ce lieu acquit sa renommée de "potager-modèle". Une troupe de jardiniers se surpassait pour que figurent toujours sur les tables du château les fruits les plus beaux, les légumes les plus frais et les plus variés. Le potager lui-même était un but de promenade pour les hôtes de marque. C'est probablement le souvenir de cette époque faste qui amena certains à lui donner le nom de Potager du Dauphin. Toutefois, ce n'est qu'en 1796 que ce terme apparaît pour la première fois.

¹ Archives départementales. Hauts-de-Seine 9BMEU/204

La mort du Grand Dauphin ouvrit une ère de déclin pour le domaine et si l'on payait toujours, plus ou moins bien, quelques jardiniers, les fruits et légumes n'étaient plus destinés à être consommés sur place mais "portés au roi deux fois par semaine" à Versailles ou dans les voyages de Compiègne et Fontainebleau.

Des extraits d'un marché pour l'entretien du jardin potager verger et dépendances de Meudon² ainsi qu'un plan joint, permettent de mieux comprendre l'économie des lieux.

Le jardinier taillera et ébourgeonnera, chaque année, tous les arbres fruitiers, ceps de vigne, soit en buisson, soit en espalier ou éventail. Ceux en espalier seront palissés à l'osier. Il couvrira et découvrira les pêchers et les abricotiers pendant qu'ils sont en fleur, à l'aide de paillassons ; il pincera et palissera sur ces mêmes arbres les nouvelles branches afin d'éviter qu'elles ne soient cassées par les vents.

Il entretiendra les figuiers de taille, pincement, labour, ratissage et les empaillera et les buttera. Les arbres, dans toute l'étendue du jardin, seront taillés, échenillés, émoussés lorsqu'il en sera nécessaire ; les échelles, doubles ou simples, pour ces opérations ou pour la récolte des fruits, seront fournies par le jardinier.

Il entretiendra aussi les framboisiers et les groseilliers et renouvellera la plantation des framboisiers quand il conviendra de le faire.

Ceux des arbres qui périront par vétusté ou par accident seront regarnis de bons arbres nouveaux qui lui seront fournis des pépinières du Roi.

Le jardinier plantera une bordure de fraisiers au long des plates-bandes des espaliers ; celles autour des quarrés à côté des allées seront plantées en herbes aromatiques comme thym, lavande, hysope, marjolaine etc. il plantera et sèmera dans le grand potager et autres quarrés à ce destinés, asperges, artichauts, cardons, pois, fèves, haricots, choux, choux-fleurs, salades.

Il entrera dans la serre aux approches de l'hiver celles des productions qui ont besoin de ce secours pour être conservées pendant cette saison. Celles qui resteront dans le jardin, qui demandent à être protégées, il aura soin de les faire couvrir et empailler.

Il sera fourni au jardinier cinquante bonnes voitures de fumier dont trente pour faire les couches sur lesquelles lèveront salades, raves, concombres et melons dans la saison et les vingt autres pour fumer les plates-bandes et quarrés dudit jardin ; il lui sera permis d'avoir des vaches à condition que le fumier qu'elles produiront restera pour l'engrais dudit potager.

Le jardinier entretiendra les allées par des fauchages, ratissages réitérés autant de fois qu'il en sera besoin pour que ces allées soient toujours propres et commodes pour la promenade.

Les plus belles grappes de raisin, tant des contre-espaliers que des autres treilles, seront conservées partie

en sacs de crin, partie en sacs de papier, et la fourniture et entretien de ces sacs seront à son compte.

L'entretien des murs, treillages, peintures, scellements, caisses et châssis seront aux frais du Roi.

Les fruits et légumes et généralement toutes les productions des jardins, potager et verger seront cueillis dans un temps convenable et portés à la fruiterie pour être envoyés à leur destination, quant aux fruits d'été ; quant aux fruits d'automne ou d'hiver, le jardinier aura soin, surtout pour le fruit de ce dernier genre, de tenir un état exact de la quantité qu'il aura récoltée de chaque espèce, le plus beau étant pour le service du Roi et le moyen pour les autres endroits où il lui sera ordonné d'en fournir ; il remettra à l'Inspecteur général un double de cet état. Il fournira le papier pour envelopper et conserver le plus beau fruit d'hiver ; les paniers, mannes, corbeilles pour les transporter, ficelle et foin pour les emballages, le transport des fruits et légumes, soit à Paris, soit à Versailles, sera à ses frais.

Pour faire bien et dûment ledit entretien, le jardinier aura deux garçons à l'année et à ses gages ; indépendamment de ces deux garçons, il sera tenu de fournir tous les ouvriers nécessaires à la main d'œuvre de ces entretiens, lesquels seront aussi à son compte.

Il fournira donc tous les ustensiles comme camions³, brouettes pour le transport des terres, hottes et civières⁴ pour celui du fumier, échelles doubles et simples, mannes, paniers, corbeilles, arrosoirs, cloches, pots, râteaux, ratissoires⁵, binettes etc. en un mot le Roi ne fournira au jardinier que le fumier, caisses et châssis vitrés ci-dessus énoncés.

Ce marché de 1783, éclairé par le plan de 1773 (plan n°2), nous laisse une vision assez précise de l'ancien potager royal. Catalogué "bien national" sous la Révolution et vendu comme tel, il passa ensuite en de nombreuses mains mais conserve encore (pour combien de temps ?) l'essentiel de son emprise et le charme un peu nostalgique des souvenirs accumulés (avant la dernière séquence, si dynamique!).

II - DE LA RÉVOLUTION À L'INSTALLATION DE L'INTERNAT SAINT-GEORGES

Les "temps nouveaux" avaient fortement affranchi l'Avenue du Château de sa stricte ordonnance. Dans la partie basse, nombreux étaient les particuliers qui avaient commis des "anticipations", poussant leurs vignes ou leurs vergers jusqu'à la limite des ormes bordant l'avenue. Les jours de fête, la population, que les grilles ne contenaient plus, s'y répandait joyeusement.

³ Camion : (horticulture) petite charrette traînée par deux hommes pour transporter terre, sable, etc.

⁴ Civière : espèce de petit brancard en usage pour le transport des fardeaux à bras.

⁵ Ratissoire : à la différence du râteau, la ratissoire n'est pas armée de dents mais d'une lame de fer tranchante.

² Archives nationales 0¹ 1519/113

PLAN DU POTAGER DE MEUDON 7bre. 1779.

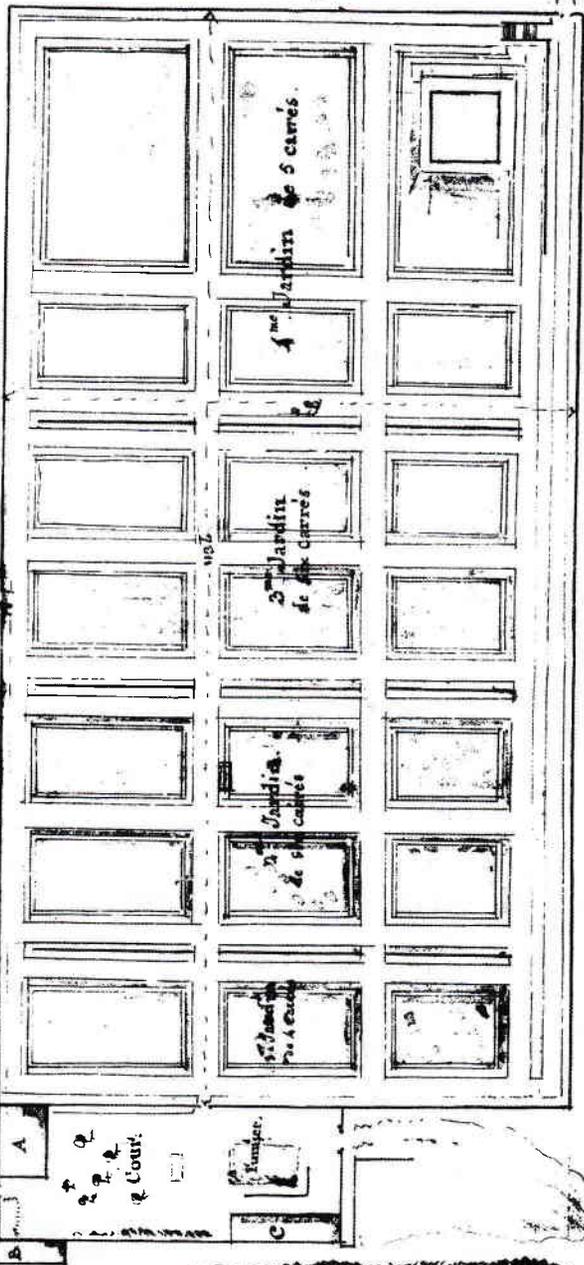
les quatre Jardins contiennent ensemble.
 les Vergers, Serres et figurent contienent
 la Maison, cour et appentis contienent.

6 arpent. 12 poud. 28.
 1 arpent. 20 poud. 28.
 7. $\frac{1}{2}$ 14. poud. à 20 jour poudées

les clôtures sont de 500^e toises
 les murs de clôture sont de 102^e
 662^e de murs



50 toises.



- A. Maison du Jardinier ou
 est la fontaine au rez-de-
 chaussée, et au logement
 au-dessus.
- B. Appentis pour la loger
 au potager et pour faire
 la salle.
- C. Appentis pour le
 coup de queue de l'herbe.

Grande Avenue du Château de Meudon.

Plan n°2 (Archives nationales OI 1516-192)

Tout ce qui avait dépendu de la liste civile (biens du roi), comme le Potager, était proposé à la vente au titre de "biens nationaux", mais il n'y avait alors que très peu de propriétés bâties et très peu de chemins de desserte.

En haut lieu, comme l'on considérait que le château, dévasté, serait démoli, l'avenue elle-même avait été déclarée "bien national" et un soumissionnaire s'était présenté. Toutefois les avis étaient partagés, et on n'en arriva pas à cette extrémité¹. Mais ceci nous vaut une savoureuse lettre du Sieur BARBIER "Aux citoyens administrateurs" du 3 pluviose an 6 (23 janvier 1798), (id.). Ce sieur BARBIER possédait, depuis 1769, la propriété que l'on connaîtra bien plus tard, sous le nom de CONAN MERIADEC, et qui jouxtait le Potager, par une étroite sente.

"Le citoyen Jean Baptiste BARBIER a l'honneur de vous exposer qu'il entend dire que l'avenue du château de Meudon est en vente et qu'il n'en croit rien. L'avenue du château de Meudon est, dans des jours, le rendez-vous des ris, des danses, des jeux de course, de ballons, de boule, d'oye et autres ; c'est le plus beau passage de Meudon à Bellevue, à Sèvres. Sans elle, les étrangers seraient moins attirés à Meudon, Meudon ne serait qu'un désert, qu'un cloaque, les épidémies y seraient plus fréquentes et l'état perdrait les revenus qu'il en tire, ainsi, sous toutes sortes de rapports, sa vente est improbable et je n'ai rien à dire.

J'ai acheté sa vue, j'y ai sacrifié beaucoup d'argent, par l'avenue je reçois les voitures de bois, de vin, depuis plus de 30 ans, et, dans le cas de vente, je n'aurais plus d'entrée et de sortie, mes portes seraient réellement closes, je serais enterré, je souffrirais une grande perte. D'après la justice il me serait dû une indemnité qui serait une partie de l'avenue, ainsi, sous les rapports personnels à moi, la vente devient encore plus improbable.

Je suis rentier de l'état et ruiné, ce qui m'empêche de me mettre sur les rangs des acquéreurs qui veulent la ruine de Meudon et de moi, et par suite, de la république²."

Ce sieur BARBIER se nommait, sous l'ancien régime, BARBIER DE VILLENEUVE ; il était avocat en Parlement, écuyer, gouverneur de Chevreuse.

Le processus de mise en vente des "biens nationaux", qu'il s'agisse de la liste civile, de biens du clergé ou d'émigrés, amènera de profonds changements dans la population meudonnaise et dans les mentalités. Il s'échelonna de 1791 à l'an 6 et au-delà, et amena de nombreux bourgeois parisiens à acquérir "une campagne" chez nous et à y bâtir maison, si elle n'en comportait pas.

Toutefois, après l'euphorie de l'opération menée à bien, s'imposaient les charges, le mauvais état des chemins et des clôtures, les travaux à réaliser, et les premiers

acheteurs ne tardèrent pas à revendre (en ce qui concerne le Potager, après des séjours de 5 ans, 2 ans, 1 an). Les bâtiments qu'il comportait avaient été le logement de fonction du jardinier et des locaux de service.

Le premier acquéreur fut le citoyen Etienne, Claire THIBAUDEAU, "Représentant du peuple". La vente est du 2 Messidor an IV, le bien estimé 22.000 fr³. Deux architectes experts, Jacques POUPART et Guillaume PALEY, nous ont laissé une bonne description et un plan du Potager de Meudon dit "le Potager du Dauphin" (plan n°3).

"Ledit Potager, situé audit Meudon sur la droite de la Grande Avenue de Meudon à Bellevue, tenant d'un côté au midi au citoyen MAZIN, d'autre côté au nord au jardin du citoyen BARBIER et à des vignes à différents particuliers, d'un côté au levant à un chemin, côté des vignes, dit le Trou Saint Martin, conduisant à Meudon, et d'autre côté au couchant à la Grande Avenue de Meudon à Bellevue.

Un bâtiment servant de fruitier ayant 7 toises 4 pieds de longueur sur 4 toises 6 pouces de profondeur, le tout compris épaisseur des murs, composé d'une petite cave, d'un rez-de-chaussée, un premier étage et un grenier lambrissé. Le rez-de-chaussée appliqué à une grande salle à cheminée, une écurie et un petit cellier.

Au 1er étage, quatre chambres et un cabinet, deux desdites chambres avec cheminée, dans une desdites chambres une alcôve.

Un autre petit bâtiment servant de logement au jardinier ayant 10 toises 1 pied de longueur, sur 3 toises de largeur, le tout compris épaisseur des murs, composé d'un rez-de-chaussée et grenier au-dessus. Le rez-de-chaussée appliqué à une chambre à coucher avec cheminée, une cuisine ensuite, avec cheminée, un bouge ensuite servant de fournil dans lequel est pratiqué un four. Au-dessus dudit rez-de-chaussée, des greniers non lambrissés. Le comble dudit bâtiment couvert en tuile.

Ensuite un petit cabinet d'aisance ayant 7 pieds sur 6 pieds.

Un petit bâtiment servant de toit à porc ayant 8 pieds sur 8 pieds. Le comble couvert en tuile.

Un bâtiment ensuite ayant 10 toises 2 pieds de long sur 3 toises 6 pouces de large, appliqué à une vacherie, une écurie et un bûcher, ledit bâtiment couvert en tuile.

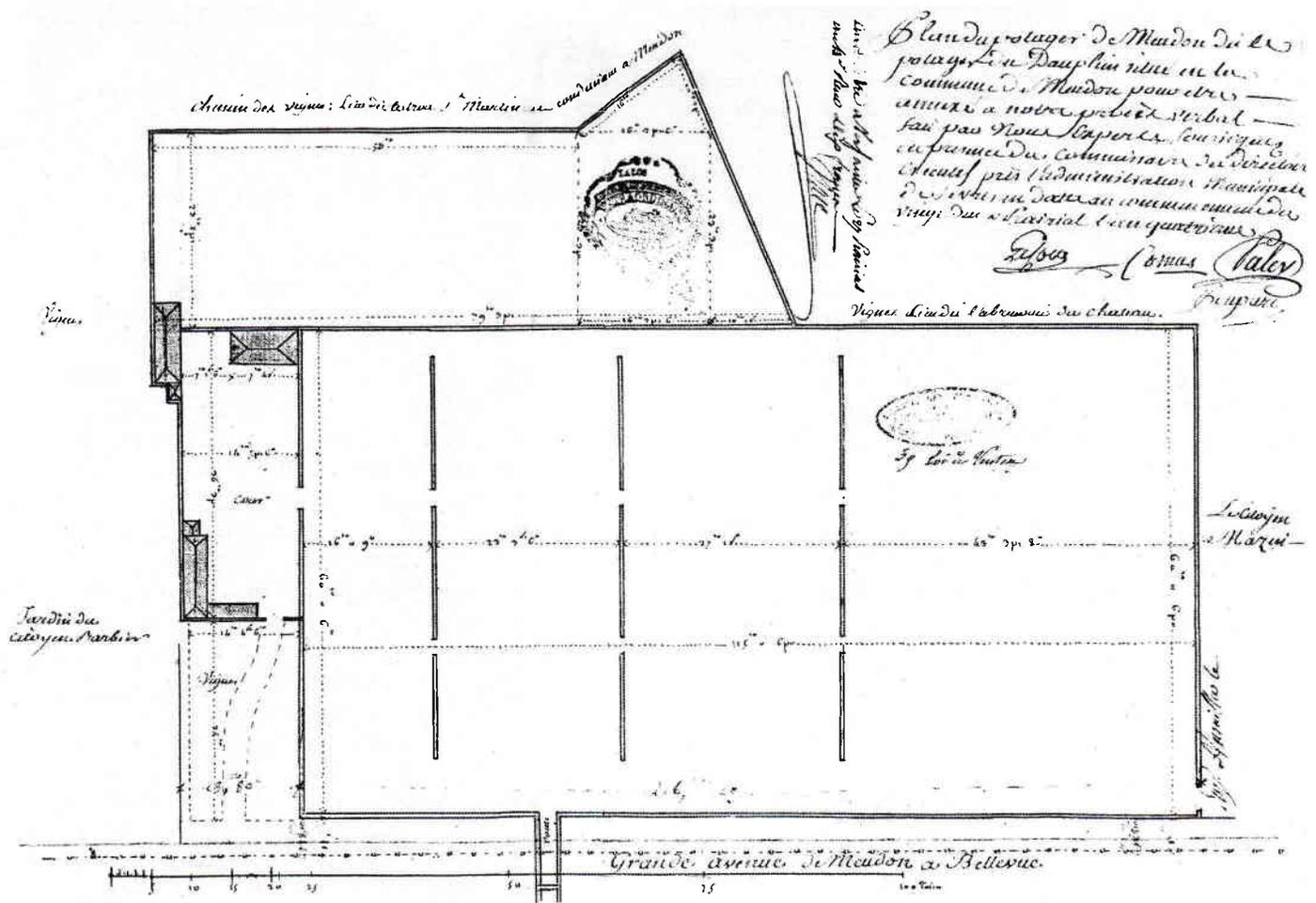
Un hangar en appentis ayant 6 toises de longueur sur 8 pieds de largeur. Le comble couvert en ardoise.

Dans la cour au-devant des bâtiments est un lavoir doublé en plomb. Ensuite avons vu et visité le potager composé de quatre parties de jardin, la cour cy-dessus, le tout clos de murs de clôture et murs de refend. Plus une partie plantée en vigne, non close de murs en deux sens, l'arpent attenant et dépendant dudit potager clos de murs de tous sens, en observant que le mur de clôture séparant ledit potager d'avec la propriété du citoyen MAZIN est mitoyen avec lui.

¹ Archives départementales Yvelines I Q 250

² Archives départementales Yvelines I Q 250

³ Archives départementales Yvelines I Q 183, Pièce 39



Plan n°3 (Archives départementales des Yvelines 1 Q 183 Pièce 39)

Dans ledit potager quatre petits bassins ronds doublés en plomb. Un puits garni de ses consoles en fer.

Nous experts susdits et soussignés avons requis le citoyen Louis Nicolas CAMUS de se transporter avec nous dans ledit Potager pour nous indiquer comment sont les conduites qui amènent de l'eau dans le potager. Il nous a déclaré qu'elles sont partie de tuyaux de fonte de fer, partie de tuyaux de plomb de 3 pouces de diamètre, raccordés par des tuyaux de grès et que les eaux viennent de l'étang du Bel-Air en passant sous l'Avenue par une voûte".

L'étude architecturale de ces différents éléments dans la suite de ce bulletin me permet de me borner à énumérer les nouveaux lorsqu'il en apparaîtra et à signaler les disparitions lors des changements de propriétaires. C'est donc surtout à ceux-ci que je vais m'intéresser maintenant.

La description initiale des lieux, que l'on vient de lire, accompagnait l'achat du Potager du Dauphin par le sieur Etienne, Claire THIBAudeau. Il conserva 5 ans la propriété achetée 22.000 frs de l'Administration de Seine-et-Oise. Il la revendra 16.000. On le connaîtra alors comme "conseiller d'Etat".

Madame Jeanne Sophie CHARPENTIER, divorcée de MAILLY, signa l'acte d'achat, par devant

M^e CAMUSAT, le 18 mai 1801. Cette dame dépensera toute son énergie, pendant deux ans, à faire valoir ses droits sur une parcelle d'un arpent, non identifiée mais évoquée disait-elle, dans son acte de propriété comme "tenant au Potager". Elle demandait l'alignement afin de faire enclore cette parcelle qui serait en talus entre le Potager et l'Avenue. La correspondance entre cette dame, le Préfet, le Maire de Meudon, le Juge de Paix de Sèvres et ces différentes personnalités (entre elles) est conservée aux archives des Yvelines et de la commune. Nos édiles défendent l'intégrité "de la superbe Avenue de Meudon", "la perspective de ce site incomparable". La dame, dépitée, vend le Potager au sieur FOCQUIER, après l'avoir dûment informé de ses "droits". (24 prairial an II).

Jean FOCQUIER ne défendra pas longtemps ces prétentions et se verra l'objet d'une expropriation forcée par jugement de l'audience des criées du tribunal civil de Versailles (26 vendémiaire an XIII) au profit du sieur Elie MARION. Jean FOCQUIER était "entrepreneur de transports militaires". Alors que, faute d'avoir retrouvé l'acte notarié de la vente CHARPENTIER-FOCQUIER, nous ignorons quels changements cette dame a pu apporter à la propriété, l'adjudication à MARION sur expropriation de FOCQUIER, rapportée à la description THIBAudeau, révèle bien des nouveautés. Nous sommes en 1804.

"Le principal corps de logis formant un pavillon faisant face à la grande porte d'entrée est composé d'un rez-de-chaussée appliqué à une salle de billard, escalier dans oeuvre, une petite salle et une laiterie. Sur la face, côté du midi, un vestibule ouvert dans toute sa largeur, avec quatre colonnes ioniques ; au-devant, sous ledit vestibule, un apollon en marbre de 1,90m de hauteur avec piédestal en pierre; ledit vestibule carrelé en carreaux noirs et blancs.

Le premier étage appliqué à quatre pièces, dont deux à feu, décorées à l'extérieur, côté du levant, par des reliefs... un berceau de cave.. comble à deux égouts couvert en ardoise... les frontons ornés de bas-reliefs.

Un bâtiment servant de logement de concierge (4,90m x 3m), cuisine, fourneau, les murs couverts en rocaille.

Ensuite un hangar, servant de remise pour quatre voitures (11,30 x 5m).

Puis une orangerie éclairée par six grandes croisées à espagnolettes et fermée par une grande porte vitrée. Ladite orangerie plafonnée et ornée sur la face extérieure par six bustes en ronde-bosse (23m x 6,50m).

Un autre bâtiment appliqué à deux écuries pouvant contenir huit chevaux, chambre de cocher, escalier dans oeuvre et vacherie pour quatre vaches. Le comble couvert en ardoise, avec colombier au-dessus (19,70m x 5,45m).

Une grande porte cochère donnant sur le chemin de Meudon à Bellevue. Une autre porte cochère donnant sur le chemin des Jardis, un jardin anglais avec rivière prenant sa source au pied d'un rocher, deux ponts rustiques, un grand bassin, deux puits."

Ces réalisations transforment un bien rural en un séjour bourgeois et raffiné. Sont-elles l'œuvre de la dame CHARPENTIER, de FOCQUIER ou des deux ? En l'absence de l'acte de vente CHARPENTIER-FOCQUIER, rédigé par M^e CAMUSAT, il n'est pas possible de conclure. Toutefois Madame CHARPENTIER achète le bien 16.000 frs, alors qu'il en avait coûté 22 000 à THIBAudeau resté 5 ans. Par contre l'expropriation FOCQUIER l'estime 40 000, un an plus tard. Il semble que THIBAudeau se soit contenté des lieux tels qu'ils étaient et que Madame CHARPENTIER soit à l'origine de toute l'ornementation et mise en valeur de la propriété (révélées par le montant de l'estimation) mais que n'ayant pu obtenir des autorités le permis d'enclôre "son arpent", dépitée, elle ait préféré revendre.

L'adjudicataire, le sieur Elie MARION, rentier demeurant à Paris, rue Saint-Denis, conserve 11 ans la propriété jusqu'à son expropriation et adjudication au sieur Isaure, Maximin DELACOUR, ancien négociant, le 1er juin 1815¹. L'affiche ne révèle aucune nouveauté quant aux bâtiments. L'attention est simplement attirée sur les plantes d'orangerie (myrtes, verveine, orangers, lauriers-roses, grenadiers, dans leurs caisses peintes en vert).

Monsieur Isaure Maximin DELACOUR (34 rue Faydeau à Paris) restera 9 ans propriétaire du Potager jusqu'à la vente consentie à Monsieur Gabriel ODIER, le 20 mars 1824. L'acte de vente ne comporte aucune adjonction et se borne à résumer les renseignements antérieurs. Par contre l'entrée en jouissance avait été très perturbée. Propriétaire dès le 1er juin 1815, il avait été pillé, comme les autres meudonnais, un mois plus tard, par les armées prussiennes, hanovriennes et anglaises (2, 3 et 4 juillet ; 9, 10 et 11 juillet 1815). La liste des dégâts subis par lui n'a pas été retrouvée, mais il a touché à titre de dédommagements 5666,50 frs².

Le "vestibule avec 4 colonnes ioniques" de 1803 est maintenant dénommé "péristyle à colonnes" et se trouve "en face de la grille d'entrée". Si l'on admet que cette construction (ou habillage) est due à Madame CHARPENTIER, ce premier pavillon du Potager aura duré au minimum un quart de siècle ; mais comme nous n'avons ensuite de description de la maison de maître qu'en 1871 après une autre occupation, tout n'est que conjecture. On peut tout de même penser raisonnablement qu'elle fut commencée avant le décès de Monsieur ODIER, en juillet 1851.

Vente DELACOUR-ODIER, 20 mars 1824, par M^e NOËL et COLIN de SAINT MEUGE. Monsieur Gabriel ODIER était banquier à Paris, 19 rue de Provence. En achetant le Potager, Monsieur et Madame ODIER n'imaginaient pas que la famille allait en rester propriétaire plus d'un demi-siècle. Cependant, dès son arrivée, le nouveau-venu s'imposait par son esprit de décision et son bon vouloir. Le "chemin vicinal des Jardis" entre la propriété de Mme OBEUF et le Potager, n'était qu'un méchant sentier étroit, boueux, et son sort se débattait en Mairie. On considérait "qu'il était de l'intérêt de la voie publique de "bloquer" (revêtir en dur) la "communication" du "chemin communal des Jardis" à l'avenue de Meudon qui offrait un nouveau débouché particulièrement utile aux voitures en leur évitant la montée ou la descente de la Montagne du Pavé Neuf". Mais il fallait l'élargir, acquérir des terrains, mettre en adjudication les travaux. Le 14 mai 1824, Monsieur ODIER, propriétaire depuis moins de deux mois du Potager, déclarait qu'il prenait intérêt au "blocage" de la "communication" et offrait de faire l'avance à la commune de la somme de 1000 frs à lui rembourser en plusieurs versements.

Quelques années plus tard, mais quand ?, fut construite la "Maison de maître". A travers le constat et évaluation, en 12 pages, des dégâts subis, enregistré à Versailles le 26 Août 1871³ apparaît la distribution des lieux :

En sous-sol demi enterré on trouvait de vastes caves, une grande cuisine, la salle à manger des domestiques, un calorifère. Un petit escalier menait au rez-de-chaussée mais il était également accessible par les

² Archives communales n°351.

³ Archives communales H 110 B³, n° 75/125.

¹ Archives départementales Yvelines U 0194.

perrons nord et sud. S'y trouvaient le grand et le petit salon, la salle à manger, la chambre d'études. Le grand escalier, avec son tapis et ses tringles de cuivre, menait aux étages. Cinq grandes chambres (sud-est, nord-est, sud, sud-ouest, nord-ouest) et une plus petite, les cabinets de toilette et les "clossets" occupaient le premier étage. On trouvait également au deuxième 5 chambres, dont une de domestique, la lingerie, un dégagement, des "toilettes à laver" (?), des "clossets". Partout, des cheminées.

Il ne s'agit pas ici d'énumérer tous les dégâts et "disparitions" subis par le mobilier, la vaisselle, les tentures, rideaux, les glaces, tableaux, lampes, objets d'art ... Toutes les peintures étaient à refaire, cheminées, balcons à resceller, portes et volets à restaurer ou remplacer, toute la serrurerie, ferronnerie, plomberie à reprendre. Des vitres et glaces, ne parlons pas. Dans le parc, la destruction complète des arbres fut évaluée à 40 000frs. Tout était à replanter. Mais il fallut tout d'abord 20 journées de nettoyage et mener à la décharge 25 voies de débris et gravats. Les murs de clôture avaient été dégradés par "obus, dérasements pour défenses et barricades".

Madame ODIER était pour lors veuve depuis vingt ans. C'est à elle que revint la charge, à 74 ans, de faire renaître la propriété qui lui appartenait par legs particulier de son mari. Elle mourut 10 ans plus tard, à Paris, le 19 janvier 1881. Comme elle laissait des enfants et petits-enfants, la propriété fut mise en vente sur licitation "au plus offrant et dernier enchérisseur" sur mise à prix de 200 000 frs⁴. Monsieur Prosper de PORTO-RICHE et son épouse Léa Mathilde LUNEL remportèrent l'enchère. Cette vente comprenait, outre la propriété déjà définie, 3 potagers constitués par Madame Veuve ODIER à la suite de l'achat de terres et vignes à des particuliers. Ils permirent de créer les rues Valentine et Eliane mais, contrairement à ce qui a été dit, ces prénoms ne concernent pas la famille de PORTO-RICHE.

La description qui accompagne la vente correspond à ce que l'on a vu pour la maison de maître, lors du constat de dégâts. Par contre, on évoque les communs :

Une grande orangerie chauffée au moyen d'un poêle bitumé (couverture en zinc).

Un grand bâtiment de communs, élevé sur caves d'un rez-de-chaussée, d'un 1er étage et d'un grenier, couvert en ardoise. Le rez-de-chaussée composé d'une grande cuisine, d'une grande pièce pouvant convenir à un atelier de repassage, d'une buanderie, d'une salle de bains, d'un escalier conduisant aux étages et aux caves, d'un cabinet d'aisances et de débarras.

Un bâtiment élevé d'un rez-de-chaussée, avec grenier au dessus, couvert en tuile, se composant d'une très grande remise et d'une sellerie.

Une maison de jardinier, élevée sur un rez-de-chaussée très bas formant cave, un débarras, un entresol, un 1er étage couvert en zinc.

Un bâtiment à la suite pour écuries, vacherie, laiterie, avec grenier au-dessus couvert en tuile.

Un fruitier couvert en tuile.

Un groupe de bâtiments sis en avant des écuries, composé d'un petit bâtiment en bois, élevé sur un bahut en maçonnerie à usage de lapinière avec cloisons séparatives, couvert en zinc.

Une basse-cour avec poulailler, et un deuxième poulailler plus important en bois, une petite étable à porcs, couverte en tuile, un abreuvoir.

Grand parc planté de très beaux arbres ... une pièce d'eau, une grotte, un kiosque...l'eau provient de deux grandes citernes, un puits avec pompe, des puisards avec canalisations desservant la propriété.

Dix ans plus tard, le 5 janvier 1891, par devant M^e MASSION, notaire, Monsieur et Madame Prosper de PORTO-RICHE vendaient à Monsieur Guillaume BETZOLD, banquier, la propriété et tout son mobilier et, par le même acte, transportaient à leur fils Edgard la créance sauf la somme nécessaire au remboursement d'un prêt consenti par le Crédit Foncier. Mais le 14 janvier 1892, malgré les relances d'huissier, Monsieur BETZOLD n'ayant toujours pas rempli ses engagements, et après enchères et mise en adjudication, Monsieur Edgard de PORTO-RICHE, cessionnaire, et sa femme, Marie-Anne BLOCH, qui avait des intérêts dans l'affaire, en devinrent propriétaires⁵.

Cet acte nous fournit quelques détails supplémentaires sur la propriété. Le parc était entièrement clos de murs et grilles. A côté de la grille de la rue Porto-Riche se trouvait un petit chalet monté sur un mur en briques. Entre les écuries et les remises existait une cour vitrée.

Tout autour de la maison et de ses perrons une salle verte soutenue par un "bâti" en fer, des jardinières en Gien, des vases de fonte multipliaient une végétation rare et luxuriante, rhododendrons, fougères diverses éclairés la nuit par des réverbères à colonnes. Dans le jardin d'hiver étaient conservés des grands conifères, huit bananiers, un grand palmier, une collection de 80 camélias. Dans l'orangerie, bien sûr, des orangers.

Un belvédère à escalier en colimaçon, dominant la rue OBEUF et une terrasse près de la rue Porto-Riche permettaient aux propriétaires de plonger la vue hors du parc et aux passants, d'admirer, dans leurs vases de fonte, des kyrielles de fleurs élevées dans les serres.

Les écuries comportaient une installation complète composée de 5 stalles et deux box fermés avec mangeoires en marbre et lanternes à gaz.

Disséminés dans le parc apparaissaient au détour d'un chemin des sujets de fonte, de porcelaine, une statue de marbre, une volière.

⁴ Hypothèques Versailles, Vol 2646 n° 7956 du 29-7-1881

⁵ Archives départementales Yvelines U 246 340

AUTRES TEMPS. Le 19 décembre 1898, Edgard, devenu veuf, et son fils Édouard, cédaient à la ville de Meudon le sol des deux rues ouvertes dans leur propriété, désormais réduite, qui porteraient les noms de rue Marthe-Edouard et de rue Nouvelle. Marthe, fille d'Edgard, était encore mineure lors de cette donation mais, le 25 juin 1908, avec son époux Louis DEFOSSE et son frère Edouard, elle ratifiait la donation. Leur père était décédé le mois précédent.

La propriété fut ensuite vendue à Monsieur Louis BERTAUX et, après sa mort, survenue le 3 septembre 1935 au 15 rue Porto-Riche, elle revint à ses deux filles, Mesdames DUBOST et MARCILHACY.

Le Potager connu à nouveau l'occupation allemande et, pour la troisième fois, des dégâts importants. Il changea dès lors d'affectation en devenant l'Internat SAINT-GEORGES.

Marie-Thérèse HERLEDAN

HALTE AUX IDÉES REÇUES¹

... ou les faux-semblants de la renommée

On a cru jusqu'à présent que le dramaturge Georges de PORTO-RICHE avait été propriétaire du domaine ; certains lui attribuaient aussi la construction de la grande maison. Nous devons au beau-frère du Père MARICHAL, Monsieur Michel TOPOLINSKI, et aux recherches qu'il a menées avec des amis de l'Institut, comme lui infatigables chercheurs, de connaître une vérité un peu différente. Voici en résumé ce qu'il nous a appris :

La famille de PORTO-RICHE était d'origine italienne. Le patronyme évolua dans le temps. Le trisaïeul de Georges se nommait Salomon-Ange de PORTO-EFIORE ; il mourut à Livourne. Son fils, Moïse-Isaac de PORTO, surnommé ANGE-RICHE, né à Rome en 1778, émigra en France et s'établit quincaillier à Bordeaux. Il s'y maria en 1820. Le couple eut deux enfants : Fleur-Désirée et Prosper-Salomon.

Prosper-Salomon se fit appeler Prosper de RICHE, épousa la fille d'un changeur de monnaie Mathilde LUNEL, et prit la succession de son beau-père. Ils eurent quatre enfants dont Edgard, l'aîné et Georges, le quatrième, qui ne paraît pas avoir été accueilli avec une particulière allégresse, nous dit Monsieur TOPOLINSKI, qui ajoute : sa mère l'appelait "de trop" ; il en garda quelque amertume et, pour illustrer cette détresse enfantine, il écrivit ce petit poème qui nous a été confié :

Pauvre écolier, de mon frère
J'étais vêtu du bleu sarrot,
Heureux celui que l'on préfère
Ma mère m'appelait "de trop".

De trop, ce nom dit mes détresses
Ma mère ne m'a pas chéri.
De mon enfance sans caresses
Je reste encore endolori.

Je fus de ceux-là qui demeurent
Seuls au dortoir un été plein.
Ce n'est pas quand les parents meurent,
C'est alors qu'on est orphelin.

Après une brillante carrière d'auteur dramatique, Georges de PORTO-RICHE mourut dans son appartement de la Bibliothèque Mazarine, dont il était le conservateur en chef, le 5 septembre 1930. Il fut incinéré au Père Lachaise. L'accompagnaient son épouse, ses deux grands amis Léon BLUM et Edmond SEE, son neveu, Edouard de PORTO-RICHE, et quelques autres, parents et amis.

Il n'a, apparemment, pas laissé de souvenirs personnels à Meudon. Il avait 32 ans lorsque ses parents achetèrent le Potager qui passa entièrement dans la branche Edgard. Là aussi, peut-être était-il "de trop".

Pour en finir avec les jeux trompeurs de la renommée, une dernière remarque s'impose : La famille ODIER qui resta 57 ans propriétaire du Potager et aussi fit construire la "maison de maître", restaura les lieux et le parc après la guerre de 1870, est à l'origine de nombreuses améliorations et embellissements ne laissa aucun souvenir attaché à cette propriété dans l'inconscient collectif meudonnais.

Prosper de PORTO-RICHE et son épouse Mathilde LUNEL revendirent en 1891 la propriété acquise dix ans plus tôt, avec tout son mobilier, sans nécessité apparente, sinon, peut-être, le désir d'avantager le fils aîné, Edgard, qui la récupérera. La deuxième génération (Edgard) et la troisième (Edouard et Marthe) ne firent guère parler d'elles (hormis l'appellation d'une rue meudonnaise).

Ne peut-on penser que le souvenir de Georges de PORTO-RICHE, qui flattait la vanité locale, soit à l'origine de cette "idée reçue" qui enrichit notre collection mais ne fait pas honneur à notre perspicacité ? En fait, il s'agit presque d'un juste "retour des choses" en faveur d'un cadet "mal-aimé" mais célèbre.

Marie-Thérèse HERLEDAN

¹ Rubrique ouverte à l'occasion de l'article "Bois et parc de Meudon sous l'Ancien Régime" paru dans le bulletin n°90.

LES CONSTRUCTIONS

Le Potager du Dauphin est aujourd'hui l'un des ultimes témoins de ces résidences proches de la capitale dont la conception d'ensemble était à mi-chemin entre les hôtels particuliers parisiens et les châteaux de campagne.

Meudon comportait jusqu'au lendemain de la dernière guerre de nombreuses propriétés de cette importance. L'expansion urbaine, l'aubaine que représentaient pour l'immobilier ces lieux de charme pourvus de vastes parcs, mais aussi le délicat problème des successions, ont mis à mal cette parure de demeures d'exception.

L'institution Saint Georges dont l'esprit s'accordait aux lieux les a sauvés et sauvegardés pour l'essentiel dans un état fixé au XIX^{ème} siècle.

Il est surprenant qu'un ensemble qui s'est bâti, par phases successives après le démantèlement de l'ancien potager du château, présente aujourd'hui l'apparence d'une grande homogénéité.

On pénètre depuis l'entrée principale de la rue Porto-Riche par une allée dont la juste longueur met parfaitement en scène l'angle Nord-Est de la grande maison et la façade Nord précédée de son perron d'accès. A main droite se développe une série de bâtiments dont l'usage actuel n'a pas effacé leur fonction originelle de bâtiments de service. On se trouve dans une avant-cour de réception qui conduit naturellement à la maison, plus à l'Ouest aux écuries, et qui ouvre largement sur le parc se développant en une ondulante prairie qui descend vers le Sud jusqu'aux frondaisons qui bordent la clôture.

Que reste-t-il dans les dispositions actuelles des bâtiments de l'ancien Potager du château ?

Les plans antérieurs à la Révolution représentent un certain nombre de bâtiments adossés ou à proximité de la limite Nord, c'est-à-dire de la rue Obeuf qui n'existait pas sous sa forme actuelle mais probablement sous forme d'un sentier.

Le document ancien le plus précis consulté est un état des lieux dressé le 22 Prairial an 4 et jours suivants par un groupe d'experts en vue de la vente du bien. Ce document montre, sur le plan qui lui est annexé, des dispositions identiques à quelques détails près à celle d'un plan daté du 7 Septembre 1773 (voir page 6), le texte est détaillé, mais ne situe pas les implantations. Le document graphique donne plus d'informations, coté en toises, il comporte quatre bâtiments :

1 - Un fruitier avec logement au-dessus composé au rez-de-chaussée d'une grande salle avec cheminée, une écurie, un petit sellier. Au premier étage, quatre chambres et un cabinet. Deux des chambres avec cheminée et l'une avec alcôve. Ce même bâtiment figure sur le plan de 1773 comme étant la "maison du jardinier". Il est le plus important, isolé, et situé face à l'entrée principale qui donnait à l'époque vers l'avenue du Château. Ses proportions en plan, sa position dans le domaine, sa couverture en ardoise, indiquent une bâtisse plus cossue que des bâtiments d'usage. La présence de plusieurs cheminées et d'une chambre à alcôve au premier étage fait plutôt penser au logement d'un intendant qu'à celui d'un jardinier, mais nos ancêtres ne s'embarrassaient pas de superlatifs flatteurs et l'on désignait probablement comme "jardinier" le responsable du potager même si les travaux manuels ne lui incombaient pas.

2 - Un bâtiment adossé au mur Nord, plutôt vers l'Est, composé au rez-de-chaussée d'une chambre à coucher avec cheminée, d'une cuisine également avec cheminée, d'une salle sans cheminée, d'un bouge servant de fournil dans lequel se trouve un four, grenier au-dessus, couverture en tuile, petit cabinet d'aisances à la suite. Dans la description de l'an 4 il est désigné comme le logement du jardinier. Sur le plan de 1773 il est indiqué comme appentis pour le logement des garçons. Il devait s'agir là des ouvriers travaillant la terre, on y serrait également les outils.

3 - Un bâtiment également adossé au mur Nord mais vers l'Ouest : un toit à porcs adossé à la face Est, puis vacherie, écurie et bûcher, couverture en tuile. Sur le plan de 1773, ce bâtiment est indiqué comme servant de serre aux légumes d'hiver.

4 - Un hangar ou appentis établis en retour perpendiculairement et tenant au bâtiment précédent. Ce hangar adossé au mur de clôture Ouest est couvert en ardoise. Il n'apparaît pas sur le plan de 1773.

Tous ces bâtiments ont aujourd'hui disparu. L'alignement de la rue Obeuf a été rectifié ; sans repaires incontestables il est impossible de reporter avec précision sur le cadastre actuel ce qu'indiquent les plans anciens.

Le "logement des garçons" du plan de 1773 devait se trouver dans la proximité du premier bâtiment à main droite par l'accès depuis la rue Porto-Riche c'est-à-dire l'actuelle chapelle, mais il est impossible de comparer l'état existant à ce qui fut peut-être un logement et une

remise au XVIIIe. Le même bâtiment est désigné comme orangerie sur un plan de 1896. Il semble rester de ce dernier état une partie de la corniche et des murs.

Mais son intérêt est dans ses dispositions actuelles : depuis l'occident, on entre dans la nef par une porte double disposée sous un auvent ouvrant côté jardin, accessible depuis la rue Obeuf. La nef légèrement en contrebas a reçu des voûtes d'arêtes en staff, mais il s'agit moins d'un décor que de la sacralisation du volume. Les murs sont ornés de peintures dues au Père Igor (Egon SENDLER). La création de ce petit sanctuaire a effacé toute trace d'un ancien usage. A l'extérieur au Sud, se trouve un second accès latéral à la nef, puis un porche surplombé d'un petit clocher à bulbe ouvre sur le chœur derrière l'iconostase et sur une modeste crypte. Cette église de campagne est si parfaitement en harmonie de volume avec son environnement qu'il est difficile de croire qu'elle n'a pas toujours existé. Un heureux hasard de l'histoire a situé le bâtiment dont elle est issue dans une position Est-Ouest qui a permis l'orientation du chœur.

- Le second bâtiment qui pourrait appartenir à la fin du XVIIIe siècle n'existe pas sur le plan de Prairial an 4. Ce plan indique d'ailleurs un décrochement dans la limite de propriété en contradiction avec la continuité actuelle de la rue Obeuf et des bâtiments qui lui sont adossés. Ce bâtiment présente cependant bien des caractéristiques des constructions traditionnelles d'Ile de France, et il est le seul parmi les ouvrages de service à comporter une cave voûtée, or il n'est mentionné aucune cave dans la description de l'an 4. Il peut avoir été construit au début du XIXe siècle, sans luxe excessif, sa charpente est en effet faite de grume de sapin posée sur les refends. La pente de sa toiture indique qu'il fut sans doute à l'origine couvert en tuile plate. L'aspect de sa façade côté jardin, percée de nombreuses fenêtres et présentant deux légers avant-corps en extrémité est trop maniérée pour ne pas avoir été remaniée à une époque plus récente, probablement dans la seconde moitié du XIXe siècle. Hormis un petit escalier à l'extrémité Ouest, l'intérieur ne témoigne d'aucune disposition ancienne. Ce bâtiment est cité pour la première fois lors de la vente Odier-Porto Riche de 1881, il est assez précisément décrit et couvert en ardoise. Rien n'indique cependant à quelle date il fut construit ou transformé.

- Le troisième bâtiment est un ensemble de communs apparemment réalisé en une seule campagne dans leur état premier et destiné au service des chevaux : de part et d'autre d'une cour couverte par une verrière se développaient symétriquement l'écurie, la sellerie, la remise à voitures, des logements de personnel. Ces communs sont construits de chaînes d'angle, d'encadrement de baie en brique et de maçonnerie enduite. La cour cou-

verte abritait le passage des chevaux et les opérations d'attelage, Elle était ornée d'une fontaine abreuvoir à lanterne actuellement placée dans le parc à gauche de l'entrée principale. Sur le mur du fond, une taque de cheminée monumentale aux armes du Grand Dauphin avait été accrochée. Provenant probablement de l'un des châteaux de Meudon, elle est actuellement en dépôt dans la propriété. Cette cour couverte désignée comme hall sur le plan de 1896 a été remplacée en 1983 par un bâtiment abritant la bibliothèque. La partie basse légèrement en saillie vers le Sud est constituée d'une vaste salle de lecture et de réunion, les imposantes retombées des poutres en béton du plafond sont à la mesure du poids que représentent les livres et leur somme de savoir, situés au-dessus.

Cette ligne de construction bordant la rue Obeuf ferme au Nord la propriété et forme cortège au bâtiment principal isolé vers le Sud : construction compacte de vaste dimension comportant cinq travées en façade dont les trois centrales en avant-corps sont sommées d'un fronton, et trois travées en façades latérales. Cette belle demeure est élevée de deux niveaux droits sur un sous-sol exhaussé et d'un niveau sous comble brisé.

La façade est scandée de chaînes d'angle et refends qui alternent avec des tables enduites de teinte rose. La modénature est contenue, le dessin de l'architecture est d'un classicisme sans ostentation. L'avant-corps de la façade Nord est plus saillant qu'au Sud. Le perron d'accès cantonné de deux cours anglaises est protégé d'une verrière dont l'exubérance anime la façade d'accueil.

Au Sud, l'avant-corps s'ouvre par les trois portes-fenêtres du grand salon sur une terrasse d'où l'on descend au parc. Intérieurement, le niveau de réception a conservé ses dispositions et son décor d'origine. Un office qui joint la salle à manger communique avec le sous-sol où se trouvent toujours les cuisines. Si le piano (cuisinière) au charbon a été remplacé par un appareil à gaz devenu lui-même après cinquante ans d'usage une antiquité, le sol est toujours dallé de pierre de Bourgogne. Dans les étages, les cloisons légères placées pour les besoins actuels n'ont pas altéré les dispositions d'origine.

Il n'existe pas de document permettant de dater cette maison avec certitude. Si l'on s'en réfère aux actes de cessions antérieurs, on peut affirmer qu'elle a remplacé l'ancienne maison du jardinier mentionnée sur les plans de l'an 4 et de 1773. Cette maison était en effet orientée de façon perpendiculaire à la maison actuelle c'est-à-dire que la façade d'entrée se trouvait vers l'Ouest et non au Nord et autant que l'on puisse l'affirmer, implantée plus au Nord. Cette maison du jardinier avait certainement été très aménagée voire embellie au début

du XIX^{ème} siècle. Elle est décrite en 1804 comme comportant un péristyle de quatre colonnes ioniques, description reprise dans un acte de 1824. L'élégance des lieux décrits pourrait faire penser à une maison nouvelle par rapport à celle de l'an 4 mais son implantation reste la même et la succession rapide de ses propriétaires entre l'an 4 et 1824 laisse penser qu'ils eurent moins le temps d'une reconstruction complète que de travaux d'aménagement.

Cette première maison du jardinier devenue maison de maître fut certainement démolie par M. Gabriel ODIER pour la remplacer par celle que nous connaissons. Un vestige de cette ancienne demeure a peut-être survécu : il existe au 40, avenue du Château à l'angle du sentier Tivoli une petite terrasse ornée côté avenue de quatre colonnes ioniques. La proximité, les proportions de ces colonnes qui ne peuvent avoir appartenu à un grand édifice, la pratique constante dans le passé depuis l'Antiquité de récupérer les éléments d'architecture, incitent fortement à imaginer qu'elles pourraient provenir de l'ancienne maison du potager qui était située à peu près en vis-à-vis.

Les seuls repères de datation pour la maison actuelle sont les suivants : acquisition par Monsieur et Madame Gabriel ODIER en 1824 (la maison n'existait pas). Description des dommages subis pendant la guerre en 1871 (la maison décrite est la maison actuelle), soit une fourchette de 47 ans ! Cette maison a bien été construite par la famille ODIER, mais en quelle année ? Monsieur Gabriel ODIER meurt en 1851, on peut penser que la construction était déjà entreprise mais cela semble un peu tôt au regard du caractère de la bâtisse. Une lettre de Madame Veuve ODIER datée du 24 Septembre 1863 demande à la mairie de Meudon une modification d'alignement pour le pan coupé Obeuf-Jardies (actuellement Porto-Riche). Cette demande est peut-être en rapport avec l'aménagement de la propriété consécutif à la construction de la maison. On peut donc avec prudence dater cette maison du début du Second Empire.

Les héritiers ODIER vendent la propriété à Prosper de PORTO-RICHE le 14 Mai 1881, l'accès est indiqué par la rue des Jardies (actuellement Porto-Riche) et par une grille sur l'avenue du Château ce qui semble correspondre aux dispositions actuelles bien que la rue Marthe-Edouard n'ait pas encore été ouverte à cette époque. La maison principale qui y est décrite est la maison actuelle qualifiée de "construction sérieuse et moderne". Le grand bâtiment situé à main droite après la chapelle est parfaitement décrit mais la suite des communs ne correspond pas à ce que nous connaissons.

Les écuries sous leur forme aboutie (avant la construction de la bibliothèque) seraient plus tardives. Le

chiffre de PORTO-RICHE est suffisamment présent sur ce bâtiment pour que l'on puisse en attribuer la construction à ce propriétaire qui devait laisser son nom à une partie de la rue des Jardies et le prénom de ses enfants à la rue Marthe-Edouard.

En résumé, à l'exclusion de quelques improbables fragments de murs vers la rue Obeuf, rien ne subsiste du XVIII^{ème} siècle si ce n'est une partie de l'emprise de la propriété.

- La chapelle est aujourd'hui une œuvre du XX^{ème} siècle ;

- Le bâtiment situé à la suite vers l'Ouest a probablement été construit, voire aménagé entre le début et le milieu du XIX^{ème} siècle ;

- La verrière qui couvre le perron de la maison est certainement plus récente que la maison elle-même, sans doute installée par PORTO-RICHE. Sa mise en place a en effet nécessité le piochement de l'angle du couronnement de deux fenêtres, maladresse que l'on aurait évitée dans une construction de cette qualité si l'ouvrage en ferronnerie avait été prévu dès l'origine. Un acte de 1891 indique qu'il existait également un jardin d'hiver probablement implanté côté Sud.

Les écuries et les verrières que l'on attribuera à PORTO-RICHE ne peuvent avoir été réalisées qu'après l'acquisition par ce propriétaire, c'est-à-dire après 1881. La création de la rue Marthe-Edouard et de la rue Nouvelle semble dater des années 1890, époque à laquelle la propriété prend donc son aspect actuel. C'est entre ces deux dates que seront réalisées ces écuries qui figurent d'ailleurs comme tous les autres bâtiments actuels sur un plan du 1896.

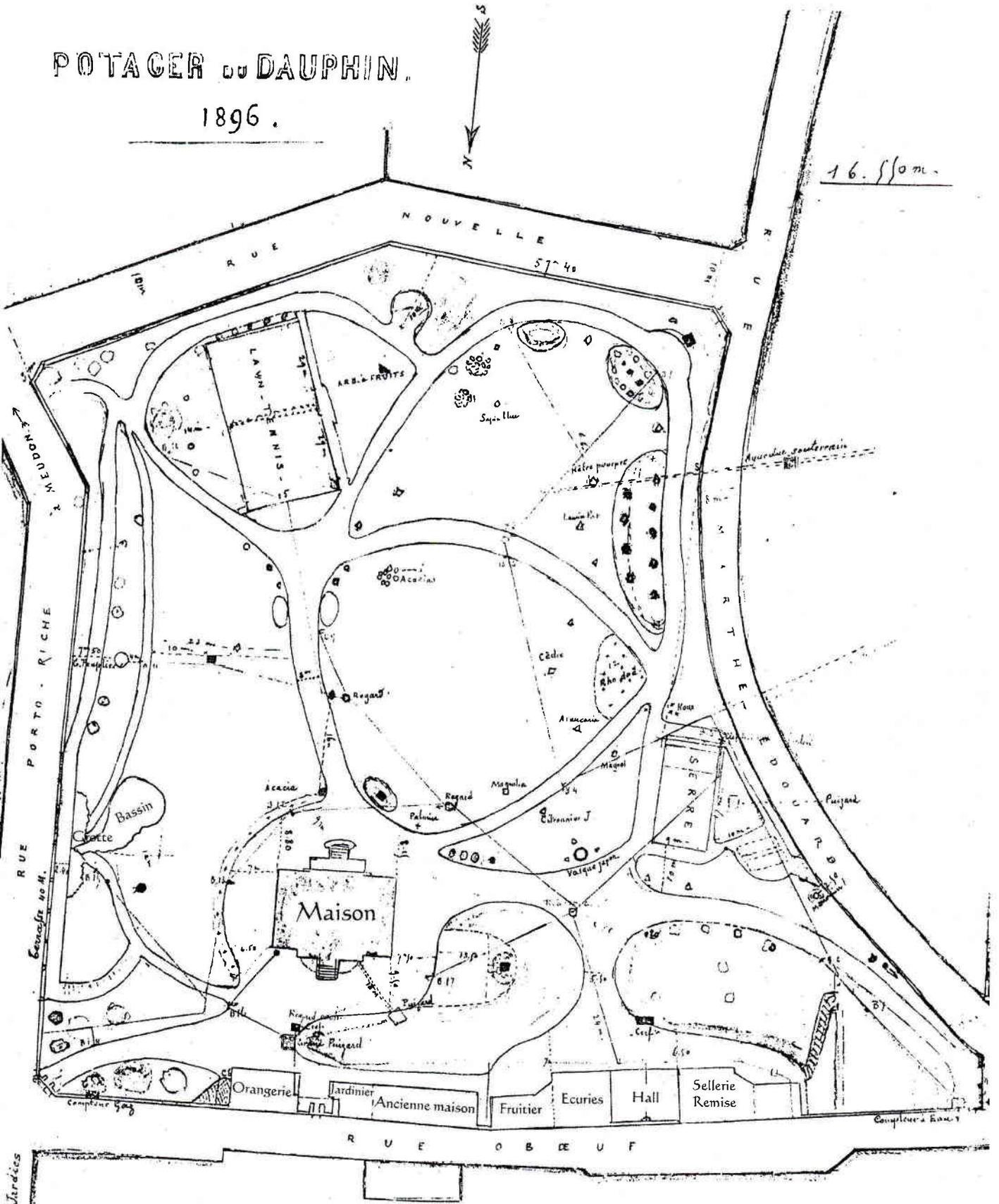
Il existe également dans la propriété des constructions, plus discrètes, mais tout aussi importantes pour le caractère du domaine :

- La grotte située vers l'Est en bordure de la rue Porto-Riche, dissimulée à la vue depuis l'entrée par la bambouseraie. Il est cité pour la première fois une « rivière anglaise prenant sa source au pied d'un rocher » dans un acte de 1804. Bien que le goût des jardins à l'anglaise soit antérieur à la Révolution, il est peu probable qu'il en ait existé un exemple dans un jardin uniquement destiné à la production de fruits et légumes. Il s'agit donc probablement d'une création récente de l'époque considérée. La grotte actuelle paraît plus importante, la rivière est un bassin, la disposition générale évoque plus les créations du Second Empire. On peut considérer que l'état que nous contemplons est une adaptation dans le goût de la fin du XIX^{ème}, d'une création antérieure dont l'esprit était encore empreint des "Folies" de la fin du XVIII^{ème} siècle.

POTAGER DU DAUPHIN.

1896.

16.50 m.



0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 M. Echelle, 0015 p. mètre.

Sentier des Jardins

- La serre : située plutôt vers l'Ouest à proximité de la rue Marthe-Edouard, bel ouvrage de ferronnerie qui mériterait une restauration. Elle couvre une surface de 5m,60 x 16m,50 divisée dans le sens de la longueur en trois compartiments, autrefois chauffés par un calorifuge dont les vestiges occupent un sous-sol partiel sous l'extrémité Sud. L'endroit est présentement dédié à "Chantalbane", contraction de Chantal et Albane jardinières bénévoles qui maintiennent la vie végétale sous cette poétique verrière. Cette serre appartient à un modèle assez classique à la fin du XIX^{ème} siècle, elle est probablement due à PORTO-RICHE. Sa position indique que cette partie du domaine était certainement consacrée au service du jardin, voire à un modeste potager posé sur les soutènements qui rendent dans ce secteur le terrain un peu plus plat.

- Les baraques situées au-dessus de la serre au Nord-Ouest : l'ambiance russe les a promues au rang d'isba, il s'agit en réalité de baraquements récupérés lors de la démolition de la gare de Bercy vers 1947. Elles n'ont qu'un intérêt sentimental pour les Anciens de Saint Georges, mais leur état augure mal de leur avenir, elles voisinent avec un atelier adossé au mur de clôture Ouest dont l'utilité est le seul intérêt.

Le mur de clôture est un bel ouvrage. Pour sa partie Ouest et Sud il ne peut dater que du percement de la rue Marthe-Edouard et de la rue Nouvelle. Il est construit de meulière et caillasse rocaillée à l'aide d'un mortier rose. Sa simplicité maintient la tradition des maçonneries de moellon ordinaire, œuvres d'usage si fortement présentes dans le paysage, mais que l'ignorance voire le mépris fait de plus en plus disparaître de notre environnement. Il présente sur la rue Porto-Riche un état probablement un peu plus ancien mais aussi plus orné, quelques refends de plâtre sont encore présents, une balustrade marque la terrasse aménagée au-dessus de la grotte.

La partie de la clôture la plus remarquable est constituée par les bâtiments qui bordent la rue Obeuf. Observés depuis la rue Porto-Riche, cet alignement de volumes aveugles (ou presque) seulement animé par la ligne brisée des héberges et des corniches confère à cette rue tout son caractère. C'est un cas rare où tout l'équilibre du paysage tient à ces murs à l'alignement sinueux, qu'ils soient ceux qui ferment les bâtiments ou ceux qui en vis-à-vis clôturent les propriétés voisines. Il émane de cet endroit un air d'Ile-de-France, mélange subtil de la couleur des pierres, des mortiers et des végétaux, horizon ouvert sur les frondaisons de l'avenue du Château, équilibre fragile à peine rompu par le passage des automobiles, certainement plus menacé par les transformations urbaines. Un ornement minuscule est visible encastré dans le mur arrière de la bibliothèque :

c'est un petit marmouset dans le goût de la renaissance apparemment fait pour cracher l'eau d'une vasque dont on distingue un fragment de la bordure. Quelle fantaisie a conduit ce vestige isolé dans ce désert d'enduit ? Fragment oublié d'une fontaine de jardin ? Témoin muet et discret de l'histoire du Potager voire de l'ancien château ?

La clôture du Potager comporte deux grilles : celle de l'entrée principale rue Porto-Riche avec portillon, celle de l'avenue du Château avec portillon rue Obeuf. De quand datent ces ouvrages ?

Avant la Révolution, le Potager ne comportait qu'un accès principal depuis l'avenue du Château mais en retrait vers l'Est par rapport à la grille actuelle. Le second accès par la rue des Jardies apparaît sur un acte de 1803 mais semble n'être qu'un accès de service. La lettre déjà citée de Madame ODIER en 1863 laisse penser que la construction de la nouvelle maison avait inversé les choses : l'entrée principale était désormais rue des Jardies, l'entrée avenue du Château n'ouvrait que vers les communs. Le percement plus tardif de la rue Marthe-Edouard a fortement amputé la propriété de ce côté de sorte que la belle grille que nous connaissons légèrement en retrait de l'avenue du Château, ouvre aujourd'hui sur un espace secondaire. Ces deux grilles ne pouvaient pas exister sous leur forme actuelle au XVIII^{ème} siècle et elles n'ont pas le caractère d'ouvrages de cette époque. Elles restent cependant d'une simplicité classique qui laisse penser qu'elles appartiennent plutôt au milieu qu'à la fin du XIX^{ème} siècle. On peut donc les considérer contemporaines de la maison actuelle, c'est-à-dire existantes avant PORTO-RICHE.

Dernière curiosité qui n'est ni un bâtiment ni une œuvre d'art : A l'Ouest de la grande maison subsiste dans le parc un socle de béton patiné par le temps qui n'a jamais porté de statue, mais une arme anti-aérienne censée protéger les militaires allemands qui cantonnaient au Potager du Dauphin pendant la dernière guerre. Ce dérisoire vestige témoigne des épreuves qui auraient pu anéantir tout ce qui aujourd'hui nous enchante et que l'esprit Saint Georges a largement ouvert à tous. Que des esprits moins désintéressés n'occupent et ne ferment cet endroit que la conscience collective a faite sienne.

Michel JANTZEN

- *J'adresse mes remerciements à Marie-Thérèse HERLEDAN dont le patient travail, qu'elle m'a autorisé à utiliser, a beaucoup aidé à la rédaction de cet article.*

- *Merci au Père René MARICHAL pour la qualité de son accueil et pour les informations trouvées dans l'histoire de Saint Georges.*

LES RUSSES AU POTAGER

Quand l'Internat SAINT-GEORGES vint s'établir à Meudon en 1946, il avait déjà derrière lui un quart de siècle d'une existence passablement mouvementée. Né à Istanbul en 1921 sur l'initiative d'un père jésuite, au temps où la guerre civile faisait rage en Russie, il avait accueilli une trentaine de garçons de l'émigration russe. Dès 1923, le gouvernement de Mustapha KEMAL déclarait indésirables sur le territoire turc ces rescapés de la révolution bolchevique. Namur, jusqu'en 1940, puis Paris jusqu'en 1946, telles furent les étapes qui précédèrent l'installation de l'Internat à Meudon, au Potager du Dauphin.

Par sa structure et par sa visée, l'Internat SAINT-GEORGES avait un caractère très original. Les élèves étaient au début tous russes, au moins par l'un de leurs parents; dans leur grande majorité, ils étaient orthodoxes. L'encadrement était fait en majorité de non Russes et en majorité de catholiques. La direction de l'Internat était entre les mains des pères Jésuites. C'était l'un des paradoxes. Les parents étaient heureux de confier leurs enfants à des hommes dont la réputation d'éducateurs était bien assise, même en Russie, où un collège de Jésuites avait fleuri à Saint-Pétersbourg de 1800 à 1816. Mais ils craignaient que ces religieux, dépeints comme les serviteurs inconditionnels du Vatican, n'entraînent leur progéniture dans le "schisme" catholique.

Ils se convainquirent assez vite que leurs craintes n'étaient pas fondées. Dans toute l'histoire de SAINT-GEORGES, le nombre de passages au catholicisme fut insignifiant. Le but que poursuivaient les Pères était de garder pour la Russie de demain une relève imprégnée de ses propres traditions et qui, une fois passée la tourmente révolutionnaire, rentrerait au pays et serait à pied d'œuvre pour relever les ruines. Tradition culturelle, fondée sur le maintien de la langue russe comme langue quotidienne de l'Internat; tradition religieuse par la pratique du rite slave en usage dans l'orthodoxie. Les Pères qui dirigeaient l'Internat avaient été ordonnés prêtres selon ce rite et célébraient la liturgie comme les orthodoxes des paroisses de Paris, à ceci près qu'ils nommaient le Pape de Rome au lieu du patriarche de Moscou. Pour que ceux qui le désiraient puissent pratiquer pleinement leur religion sans compromission, un prêtre orthodoxe venait régulièrement confesser, célébrer la liturgie et donner la communion à ses ouailles.

Ces limites bien établies, la vie quotidienne de l'Internat se déroulait dans l'harmonie et la bonne entente.

Les élèves russes partageaient évidemment avec tous les garçons de leur âge le goût de la liberté, de la fantaisie et excellaient à jouer des tours à leurs maîtres, sur lesquels ils avaient la supériorité de posséder la langue. La discipline était néanmoins fermement maintenue et l'insubordination caractérisée pouvait valoir à la fin de la semaine un billet (un "témoignage") accablant, assorti d'une "colle" le dimanche.

L'enseignement était pris en charge par l'Internat lui-même dans les petites classes; les plus âgés fréquentaient des établissements de Meudon, plus tard de Sèvres et de Versailles. Il s'agissait en effet, non seulement de conserver chez les élèves la culture russe, mais de les aider à s'intégrer dans la vie de la nation française dont on comprenait de plus en plus nettement avec le temps qu'elle serait pour la plupart le cadre de toute leur vie. Et effectivement les anciens allaient trouver leur place dans la société française, certains avec brio.

Le corps devait aussi trouver son compte. L'espace ne manquait pas pour le jeu et pour le sport. Il fut nécessaire de modifier un peu le paysage du parc pour y ménager un terrain plat au milieu de la pelouse centrale. On aplanit, on apporta de la terre pour obtenir un terrain de foot, sinon réglementaire, du moins praticable.

Le chant et la musique instrumentale étaient cultivés dans la ligne russe ancestrale. L'orchestre de balalaïkas que les Meudonnais viennent écouter et regarder une fois par an à la Fête d'été remonte à ces années-là. L'originalité et la qualité du chœur et de l'orchestre permettaient d'organiser quelques spectacles dont la recette venait utilement renflouer les caisses de l'Internat.

Car on ne roulait pas sur l'or à SAINT-GEORGES. Les familles de l'émigration ne se distinguaient pas par l'aisance; beaucoup d'entre elles avaient été disloquées par la guerre et l'exil. Il fallait perpétuellement trouver des ressources pour faire tourner l'établissement. Le régime était plutôt spartiate et la table frugale. Le père ministre (l'économe dans la langue jésuite) devait se rendre aux Halles et jouer d'industrie pour se procurer des denrées convenables à des prix abordables. Au marché de Meudon, des fournisseurs compréhensifs faisaient profiter les cuisines de Saint-Georges de surplus avantageux et l'économe, de prix ajustés. Cette pratique s'est maintenue jusqu'à ce jour et la reconnaissance de SAINT-GEORGES reste très grande envers ces bienfaiteurs discrets et persévérants.

Au groupe des élèves d'origine russe vint se joindre progressivement un contingent de jeunes voisins, de petits meudonnais, que leurs familles étaient bien aises de confier à une école toute proche. Ce fut l'occasion pour beaucoup d'entrer en relation quotidienne avec le monde russe, pour certains d'aborder l'apprentissage de la langue et pour leurs familles de s'ouvrir à tout un univers étrange et fascinant, devenu proche par les avatars de l'histoire.

C'est dans ce contexte que naquit l'Association PLAMIA à l'heure où l'Eglise catholique, inspirée par le concile de Vatican II, renouvelait son regard sur le monde chrétien extérieur à sa propre tradition. Ce fut pour beaucoup de familles l'occasion de voyages, de rencontres, d'échanges, d'études. Le bulletin de l'association initiait ses lecteurs au monde russe et soviétique dans leurs aspects les plus divers: les courants de pensée et les conduites officielles et souterraines; la vie quotidienne et les recherches littéraires et artistiques; la sévérité de la répression et l'héroïsme de la résistance politique et spirituelle. Mais PLAMIA c'était aussi tout un groupe amical, plein d'initiative, maître d'œuvre de la Fête d'été, multipliant très largement ce que l'équipe des pères, au fur et à mesure qu'elle prenait de l'âge, ne parvenait plus à faire par ses propres moyens.

La population scolaire purement française atteignait à Saint-Georges des proportions peu à peu majoritaires. Il devint alors évident que le service de suppléance qu'avait rendu l'Internat se justifiait moins, dans la mesure où les Russes se fondaient dans la société française, même s'ils gardaient leur identité propre. L'Internat prit l'appellation de Centre d'Etudes Russes. Il y avait déjà longtemps qu'à côté de sa fonction d'établissement scolaire pour l'émigration russe, SAINT-GEORGES était un lieu d'apprentissage ou de perfectionnement de la langue et de la culture russes pour des étrangers. Les séminaires organisés pendant l'été à Meudon dès 1949 pour des étudiants et des enseignants en russe, ainsi que pour d'autres publics, militaires, diplomates, journalistes firent place à un enseignement suivi pour des étudiants venus de France mais surtout de l'étranger. Deux semestres universitaires regroupaient entre 15 et 25 étudiants en immersion russe complète.

Il fallut l'échec du putsch contre Mikhail GORBACHEV au mois d'août 1991 et la large ouverture des frontières de l'U.R.S.S. pour convaincre les Universités étrangères qui nous confiaient jusque là leurs étudiants de les envoyer pratiquer le russe dans le pays. Nous avions le sentiment, peu modeste, mais fondé, qu'ils seraient moins tenus là-bas qu'à Meudon, où l'usage du russe était de rigueur, tandis qu'en U.R.S.S. les étudiants du cru les induiraient en tentation de parler anglais.

Nous ouvrîmes encore le Centre aux étudiants pour l'année 1991-1992, mais nous dûmes nous rendre à l'évidence : l'attraction de la Russie était la plus forte.

Sans les élèves de l'Internat, sans les étudiants qui leur avaient succédé, la maison devenait trop grande pour nous. Nous acceptâmes donc de donner l'hospitalité à la congrégation de la Xavière qui prenait à sa charge la grande maison pour y installer provisoirement le noviciat. Nous partagions avec elles les frais d'alimentation et d'entretien de la propriété (parc et immeuble) et nous nous retirions dans les communs qui longent la rue Obeuf.

Nous y gardions tout l'espace nécessaire aux activités que nous maintenions. La chapelle où la liturgie est toujours célébrée dans le rite byzantino-slave. La bibliothèque, bien connue des slavistes de France et de l'étranger, des Russes en particulier, qui viennent volontiers y travailler et bénéficier d'une hospitalité que nous leur accordons dans la mesure des chambres qui restent disponibles. La revue en langue russe SIMVOL (Symbole) fondée en 1979 et aujourd'hui imprimée à Moscou, mais qui reste étroitement liée à la Bibliothèque Slave où elle puise largement la matière de ses publications. La rédaction et l'atelier de composition sont aussi implantés dans ces locaux. L'atelier d'iconographie, qui a dû renoncer pour des raisons de sécurité à la célèbre baraque en préfabriqué, est maintenant abrité dans les bâtiments Obeuf. Les activités rencontrent toujours un vif succès et débordent même le cadre de Meudon, tant par les stages qui se déroulent en Haute-Savoie, au chalet Darbon, aménagé jadis pour les vacances de nos internes russes, que par ceux que le Père Igor SENDLER dirige à l'étranger.

SAINT-GEORGES est resté un lieu bourdonnant de vie. Et pourtant les forces baissent et les trois Pères qui assument jusqu'à ce jour son animation n'ont pas vu depuis longtemps venir de relève. La tâche qu'ils ont menée jusqu'ici demandait une longue initiation à la langue et à la culture russes. Leur succession ne peut pas s'improviser. Enfin les vocations religieuses se sont raréfiées en France, mais aussi en Belgique ou en Allemagne, - pays qui avaient fourni par le passé un sérieux contingent à l'œuvre meudonnaise de la Compagnie de Jésus.

La diminution sensible du volume des activités induit un grave déséquilibre d'exploitation. L'ensemble immobilier est disproportionné aux besoins en locaux du Centre d'Etudes Russes pour les tâches qu'il assure : service de documentation de la bibliothèque, atelier d'iconographie, rédaction de la revue SIMVOL, offices religieux de la chapelle. L'entretien des bâtiments et du parc et les autres frais de fonctionnement deviennent excessifs.

Diverses pistes ont été explorées. Faire appel à des communautés nouvelles qui ont souvent un recrutement plus fourni que les congrégations classiques. Rassembler autour des pères spécialisés en russe des compagnons jésuites qui partageraient avec eux le poids de l'institution en lui permettant de continuer encore quelques années sur sa lancée. Ces recherches n'aboutissant pas, les supérieurs de l'ordre ont finalement décidé de fermer le Centre SAINT-GEORGES, tout en maintenant dans un autre contexte et dans un environnement moins dispendieux les activités principales de ses membres.

Et c'est ainsi que plus d'un demi siècle de présence des pères jésuites à Meudon s'achève au début de cet été 2002. Les signes d'amitié, la multiplicité des projets qui ont surgi ces derniers mois ont été pour les pères de SAINT-GEORGES la confirmation d'une certitude qu'ils portaient profondément en eux : d'avoir été adoptés par cette ville et ses habitants et d'avoir reçu d'eux bien autant que ce qu'ils avaient investi au long de ces riches années passées au Potager du Dauphin.

René MARICHAL s.j.

NOUVELLES BRÈVES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2002

Elle s'est tenue le samedi 16 février au complexe René LEDUC. Le président Gérard ADER ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux adhérents venus nombreux en dépit de la date qu'il eut souhaitée plus précoce, mais que l'absence de salle disponible lors de sa demande a imposée pour ce début des vacances scolaires.

Les divers points de l'ordre du jour se résument ainsi :

1 – Rapport moral

Le président donne la parole à Anne LASSERRE, secrétaire générale adjointe, pour la lecture du rapport rédigé par Michel RIOTTOT. L'absence de celui-ci est excusée en raison de sa participation, à partir de 15 heures, à une réunion organisée par Monsieur le Maire de Meudon en vue d'une concertation sur un projet très sensible pour plusieurs associations concernant la future voie destinée à remplacer l'actuelle R.D.7. à Meudon-sur-Seine.

Le rapport rappelle, pour 2001, la tenue d'une assemblée générale, de trois conseils d'administration, de quatre réunions du Bureau, la publication de trois Bulletins (103-105), d'une nouvelle opération "Forêt propre", de la célébration du centenaire de la S.P.P.E.F. le 10 juin dont un compte-rendu détaillé a été donné dans le précédent Bulletin. Le secrétaire général après un bref rappel des contenus des Bulletins adresse des remerciements aux artisans habituels de celui-ci : Paulette GAYRAL, Gérard ADER et y associe Marie-Thérèse

HERLEDAN et Daniel SOREAU pour leur importante contribution d'auteurs. Le rapport souligne la publication d'avis sur l'implantation de CISCO et sur l'élargissement de la R.D.7 à l'occasion d'enquêtes publiques. Parallèlement, les administrateurs ont eu à connaître les problèmes relatifs à la rénovation de l'avenue du Château et au devenir du Potager du Dauphin. Le rapport se termine par le rappel des deux manifestations futures déjà signalées dans le précédent Bulletin : 7 mars pour la conférence de Marie-Thérèse HERLEDAN et samedi 16 mars pour l'opération "Forêt propre", opération qui a valu au Comité l'attribution récente du label "Merci, dit la Planète" (voir rubrique spéciale ci-après).

Après avoir remercié Anne LASSERRE, le président donne la parole à Claude RICHEZ pour le point suivant :

2 – Rapport financier

En préliminaire, Claude RICHEZ évoque la question qui lui a été posée par un adhérent sur la possibilité de consultation de la liste des membres du Comité. Souhaitant informer l'assemblée de la réponse, il indique qu'en raison de la loi "Informatique et Libertés" du 06-01-1978, la liste nominative des adhérents sans aucune mention de leurs coordonnées peut être consultée. Toutefois, si un adhérent souhaite entrer en contact avec un membre en particulier, porté sur cette liste, le trésorier peut lui communiquer les coordonnées de celui-ci.

Au 31-12-2001, le nombre d'adhérents, après 41 radiations, est de 547 dont 95 membres bienfaiteurs. Le trésorier souligne que, dès maintenant, conformément

aux nouvelles dispositions légales, un reçu est délivré pour tout règlement de don ou cotisation. La cotisation inchangée en 2002 devra être augmentée en 2003.

Claude RICHEZ passe ensuite aux commentaires des tableaux que chacun a pu se procurer à l'entrée et qui ont été projetés sur écran.

Il apparaît au terme de cet examen que les frais généraux sont en diminution mais que deux dépenses exceptionnelles sont intervenues dans l'année savoir : la célébration du centenaire de la S.P.P.E.F. et la photographie aérienne de la Grande Perspective insérée dans le bulletin n°106 en sorte que le solde de l'exercice 2001 est de - 4964 francs.

Ce rapport ne donnant lieu à aucune question, le président remercie le trésorier et indique que le vote, comme pour le précédent, aura lieu ultérieurement.

3 – Statuts

Le président introduit le troisième point de l'ordre du jour en rappelant que le Comité vit sur des statuts anciens et que l'épreuve du temps a montré leur faiblesse à diverses reprises, donnant lieu à des retouches successives dont la dernière en date, prévue à la précédente assemblée générale, avait été reportée. Aussi est-il apparu aux membres du Bureau qu'une sérieuse réflexion était nécessaire au bon fonctionnement de notre association et devait aboutir à une nouvelle rédaction des statuts, d'autant plus que certaines de leurs dispositions devraient être consignées dans un règlement intérieur jusqu'ici inexistant. Le Bureau a alors demandé à l'un des administrateurs, Bernard CHEMIN, que ses fonctions de haut magistrat désignaient tout naturellement de former un petit groupe qui proposerait au Bureau, puis au Conseil d'administration, une nouvelle rédaction des statuts et celle d'un règlement intérieur. Les administrateurs Etienne GUE et Gabriel GUIBERT ayant accepté de travailler tout au long de l'année avec Bernard CHEMIN, un texte a été soumis au Bureau en octobre puis, avec de légères retouches, aux administrateurs en novembre. Le texte adopté par ceux-ci a été adressé à tous les membres en même temps que la convocation à la présente assemblée.

La parole est alors donnée à Bernard CHEMIN. Il rappelle que les statuts datent de 1965 et ont été retouchés en 1989, 1992, 1999. Ces retouches concernent des modalités de fonctionnement qui relèvent, en fait, d'un règlement intérieur.

Bernard CHEMIN souligne en effet les grands principes de la loi de 1901 dont le fondement est celui d'une grande liberté laissée aux associations et pour cela

ne prévoit que quelques obligations légales, laissant à chacune le soin de fixer ses objectifs et ses modalités de fonctionnement ce, afin de respecter la diversité et la richesse de la vie associative dans notre pays. Ainsi fallait-il dépouiller les anciens statuts de dispositions à faire glisser dans un règlement intérieur qui est proposé à l'assemblée en même temps que le texte des nouveaux statuts.

Au cours de l'analyse plus systématique qu'il fait des différentes parties des statuts, Bernard CHEMIN est amené à mentionner ces glissements, à les justifier et, s'appuyant sur des articles précis des codes, en particulier s'agissant des capacités à introduire une action en justice pour des associations agréées comme le Comité, il présente avec une extrême clarté les fondements de certains des articles proposés et qui se rapportent à des points ayant, dans le passé, donné lieu à des avis divergents en Conseil d'administration ou en Assemblée générale.

Il est impossible ici d'aller plus loin dans l'analyse qui a été faite, faute de pouvoir reproduire les textes examinés, mais il faut souligner que l'exposé très complet et très brillant de Bernard CHEMIN fut, à son terme, accueilli par des applaudissements.

La parole étant donnée à l'assistance, Gabriel GUIBERT indique que, bien qu'ayant donné son accord à l'ensemble des textes à l'élaboration desquels il a participé, il garde le sentiment d'un certain déséquilibre entre la part faite au Conseil d'administration et celle faite à l'assemblée générale dans le fonctionnement de l'association. Il souligne son désaccord sur le paragraphe 2 de l'article 3 et sur le paragraphe 3 de l'article 4 de la section III "Fonctionnement des organes de l'association" du règlement intérieur, estimant en particulier que les pouvoirs en blanc parvenus au siège de l'association pour l'assemblée générale devraient être considérés comme nuls. Ce point de vue est aussi celui de Nicolas BOCQUET. Plusieurs intervenants accueillent comme anti-démocratique une telle proposition, l'envoi d'un pouvoir en blanc, avec la mention approuvant les propositions du Conseil d'administration, étant une manifestation de la satisfaction que porte son expéditeur pour le travail accompli par le Conseil. Michel RIOTTOT, étonné du soudain changement d'avis de Gabriel GUIBERT, rappelle que les textes des statuts et du règlement intérieur ont été approuvés par le Conseil d'administration lors de sa séance du 6 novembre 2001 et que le rôle de l'assemblée générale est de les approuver ou de les rejeter.

Au terme de cet échange de vues, les bulletins de vote sont distribués pendant que le président invite à passer au point suivant de l'ordre du jour.

3 – Renouvellement des administrateurs sortants et élection de nouveaux administrateurs.

Les administrateurs sortants ont demandé le renouvellement de leur mandat à l'exception d'Olivier de GONNEVILLE à qui le président rend hommage pour avoir assuré, 28 années durant, les fonctions de trésorier. En outre, Christophe SCHEUER, dont le mandat d'administrateur venait à expiration l'an prochain et nouvellement élu conseiller municipal, a préféré se retirer après six années actives comme délégué de quartier et comme administrateur. Deux postes étant vacants, il apparaît que les candidatures d'Agnès DERKENNE et de Vincent JALOUX ont pu être prises en considération. Au total 11 noms sont soumis aux suffrages de l'assemblée. Par ailleurs, il faut signaler le départ de Ghislain HELIOT qui a assumé pendant plus de dix années les fonctions de délégué de quartier avec beaucoup d'efficacité et de courtoisie.

Après que chaque personne figurant sur la liste ait été invitée à se présenter en indiquant brièvement, pour ce qui concerne les anciens, quelles sont ses activités dans le Conseil et quels sont ses domaines de compétence pour les nouveaux candidats, les bulletins de vote sont recueillis pour être dépouillés par Danièle GOUPY, Dominique MOREAU et Claude RICHEZ, tandis que la séance se poursuit par l'examen du point suivant.

4 - Meudon-sur-Seine et la R.D.7.

Michel RIOTTOT qui a rejoint l'assemblée à l'issue de la réunion en mairie à laquelle il a participé sur ce même sujet est invité à exposer la situation.

Il indique que le projet venu du Conseil général prévoit une route à quatre voies destinée à être reliée à la A 86 en 2005 et donne une idée du trafic prévisible à savoir 40 à 60 000 véhicules par jour et 60 à 80 000 en 2015. Ce projet qui mobilise 14 associations pour les quatre communes concernées aboutirait à couper complètement des bords de Seine le quartier de Meudon en cours de revalorisation et dans lequel 5 hectares sont consacrés à des activités industrielles qui supporteraient très difficilement les nuisances d'une autoroute. L'entretien avec Monsieur le Maire de Meudon a consisté à lui demander de conduire une action commune et convergente entre élus et associations afin de présenter au Conseil général des propositions constructives et cohérentes, l'objectif étant de demander l'annulation du projet actuel et de faire en sorte que soit retardée la déclaration d'utilité publique émanant du préfet.

A la demande d'intervenants sur les propositions à présenter, Michel RIOTTOT répond : la construction d'une route à deux voies, des élargissements pour les

possibilités de tourner à gauche, un aménagement des bords de Seine et une protection maximale contre le bruit. Au delà de 2005, on pourrait envisager l'enfouissement sur 4 voies, après constat d'un niveau de pollution considérable par le passage de quelque 26 millions de véhicules par an.

Daniel SOREAU ajoute que le projet du Conseil général est ancien et tout à fait obsolète et que le problème très important de la circulation de transit reste entier si l'on songe que la voie rive gauche permet la jonction avec les autoroutes A 10 et A13 et le nord de la Défense et qu'elle longera l'île Seguin, lieu d'installation d'une très grande collection d'art contemporain et de matériel scientifique de pointe. Daniel SOREAU souhaiterait un refus du projet par le Maire de Meudon à l'instar du Maire de Sèvres.

Monsieur TORTRAT estime que le rapport du commissaire-enquêteur résultant de l'enquête publique est embarrassé dans la forme et qu'il se contredit lui-même sur le fond à propos de divers points.

Plusieurs participants jugent le projet absurde et inacceptable ; au terme de cet échange de vue, il apparaît que l'assemblée soutient unanimement l'action des 14 associations et souhaite la poursuite obstinée de celle-ci ; le président remercie Michel RIOTTOT de son exposé en soulignant qu'il a été l'élément moteur et le porte-parole de l'opposition au projet du Conseil général pour la R.D.7.

5 - Le potager du Dauphin

L'assemblée a été informée du projet de vente de la propriété dite "Le potager du Dauphin" par la Compagnie de Jésus qui en est propriétaire depuis 1946, grâce à un tract inséré dans le précédent Bulletin.

Vincent JALOUX à qui le président donne la parole montre que la protection de ce domaine entre dans les objectifs de conservation d'un site et d'un patrimoine culturel qui sont ceux du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon. Il rappelle les caractéristiques de ce domaine : superficie 1,6 ha, C.O.S.(coefficient d'occupation des sols) 0,4, espace boisé classé à conserver sur environ 60% de sa surface, situation centrale en contact avec l'avenue du Château. Tout cela entraîne de fortes contraintes pour les promoteurs éventuels et conduit à un C.O.S. de 1 sur la partie non classée. Il faut noter que la réserve foncière initialement existante par délibération du Conseil municipal de juin 1971 est devenue caduque dans le P.O.S. de 1995.

Le très important patrimoine culturel que représente actuellement la propriété et les activités

afférentes qui s'y déroulent et qui sont rappelées par l'intervenant, ont produit une mobilisation générale des Meudonnais dès qu'ils ont eu connaissance du projet de vente et une association spécifique "Le potager du Dauphin maintenant !" s'est constituée.

Loïc LE NAOUR, vice-président de cette association, et l'un des éléments moteurs de cette mobilisation souligne l'immense intérêt de la bibliothèque, le patrimoine que constitue la chapelle orthodoxe et sa crypte, l'atelier d'iconographie, atouts majeurs les uns et les autres de ce lieu qui devrait conserver une vocation culturelle et l'amplifier en s'ouvrant sur l'extérieur et en le concentrant sur des activités propres au monde slave.

Bien entendu des contacts ont été pris très tôt avec la communauté résidant actuellement à Saint Georges et des propositions résultant des réflexions conduites par cette nouvelle association lui ont été présentées. Elles comportent la mise en œuvre d'activités non lucratives et celle d'activités lucratives. Le Père AUDRAS, Provincial de la Compagnie, a estimé intéressantes certaines de ces propositions et a suggéré une réflexion plus approfondie en vue d'une nouvelle entrevue.

Monsieur le Maire, également contacté, suit l'affaire de près. Dès la fin 2001, il a introduit une demande d'instance de classement au titre de la loi de 1930 sur la protection des sites pour l'ensemble de la propriété ; toutefois l'arrêté n'est pas encore paru.

Après quelques interventions toutes convergentes en faveur du sauvetage du Potager du Dauphin sans préjudice pour la Communauté qui en est propriétaire, il apparaît que ce dossier continuera à être suivi avec la plus grande attention.

Résultats du scrutin :

Sur 288 adhérents présents ou représentés :

Approbation du rapport moral : 275 oui
Approbation du rapport financier : 288 oui
Quitus au trésorier : 287 oui
Approbation des statuts et du règlement intérieur : 266 oui

Election des membres du Conseil d'administration :

Mme Agnès DERKENNE : 274 voix
Mme Danièle GOUPY : 284 voix
M Henri CLOUZEAU : 252 voix
M. Jean CREPEY : 265 voix
M. Etienne GUE : 279 voix

M. Gabriel GUIBERT : 241 voix
M. Vincent JALOUX : 273 voix
M. Jean MENARD : 257 voix
M. Dominique MOREAU : 288 voix
M. Claude RICHEZ : 280 voix
M. Michel RIOTTOT : 276 voix

Ces chiffres incluent les 169 adhérents qui ont envoyé leur pouvoir au siège de l'association avec la mention approuvant les propositions du Conseil d'administration.

A l'énoncé des résultats, Gérard ADER apporte le commentaire suivant : il se réjouit que plus de la moitié des adhérents soient présents ou représentés, ce qui montre leur intérêt pour nos actions. Il félicite le secrétaire général et le trésorier ainsi que tous les administrateurs réélus ou nouvellement élus. Il remarque que le résultat des votes serait identique si l'on ne tenait pas compte des adhérents qui ont envoyé au siège social un pouvoir indiquant qu'ils approuvaient les propositions du Conseil d'administration.

6 - Questions diverses

Avenue du Château

Gérard ADER fait brièvement le point sur l'état de la concertation avec la Direction régionale des affaires culturelles (D.R.A.C.) d'Ile-de-France. Lors de la réunion du 5 février, après avoir rappelé que cette avenue était un monument historique et qu'il y avait lieu de privilégier les piétons, il a été décidé de retenir une replantation des arbres en plusieurs séquences, de réduire de manière drastique le stationnement dans les contre-allées et d'instaurer une "zone 30" avec des ralentisseurs sur la chaussée centrale. L'architecte en chef des Monuments historiques doit présenter un nouveau projet d'aménagement lors de la prochaine réunion fixée début avril. Par ailleurs, la Mairie de Meudon a été invitée à présenter un projet de stationnement et de circulation dans les abords de l'avenue. Monsieur SABOT, maire-adjoint, souligne que la Mairie de Meudon est un interlocuteur permanent dans la concertation qui est conduite par la D.R.A.C.

Forêt propre

Dominique MOREAU rappelle la date du 16 mars pour l'opération "Forêt propre" pour laquelle un tract sera distribué par des bénévoles. Le label "Merci dit la Planète" obtenu par le Comité pour cette action sera remis le 20 février par le Préfet de région.

L'assemblée générale s'achève vers 18 heures

MERCI DIT LA PLANÈTE AU COMITÉ DE SAUVEGARDE DES SITES ET À LA COMMUNE DE MEUDON

Plus qu'il n'y paraît de prime abord, le message est à prendre très au sérieux. Qu'on en juge plutôt :

Le 20 février 2002, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon a reçu du préfet de région, Monsieur Jean-Pierre DUPORT, l'un des 47 diplômés décernés en Ile-de-France, aux lauréats de l'opération nationale "Merci dit la planète". Celle-ci avait été lancée le 5 juin 2001 par la Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la création de ce ministère afin de mobiliser le grand public à des gestes quotidiens en faveur de l'environnement et d'encourager la naissance de projets collectifs dont les plus remarquables, sélectionnés par un comité de parrainage, recevraient le label "Merci dit la planète".

Pour notre Comité, l'opération organisée avec l'Office National des Forêts, au début de chaque printemps, depuis plus de 20 ans, répondait parfaitement aux objectifs du ministère ; aussi le président Gérard ADER avec le responsable de l'opération, Dominique MOREAU, se sont-ils empressés de constituer pour notre association un dossier de candidature exposant les modalités et les moyens de la mobilisation annuelle que constitue l'opération "**Forêt propre**" à Meudon et à laquelle s'est jointe récemment la commune de Sèvres.

Rappelons qu'il s'agit de la participation, durant un samedi après-midi, de 100 à 200 jeunes encadrés par des adultes dont une quinzaine de responsables de notre Comité et 5 techniciens de l'O.N.F. (Office National des Forêts), dans le but d'un ramassage des déchets de toutes sortes dans un périmètre forestier défini à l'avance pour chacune des équipes constituées au départ aux points de base de l'opération. Demi-journée au grand air, en contact avec la nature, action collective d'utilité et de salubrité publiques pour rendre la forêt attrayante à ses nombreux visiteurs, l'opération, conduite avec le soutien et l'aide de la municipalité qui met à la disposition des participants un car de transport sur les lieux de ramassage et des camions collecteurs des sacs poubelles, joue aussi un rôle pédagogique évident de sensibilisation et de vigilance à l'égard de l'environnement.

Aussi le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon peut-il être fier d'avoir obtenu ce label qui est tout à la fois une consécration de son effort persévérant et un encouragement à le poursuivre et à l'amplifier.

Ayons garde de ne pas passer sous silence l'attribution de ce même label, "Merci dit la planète", à notre **commune** qui figure, elle aussi au palmarès, grâce à la présentation par Monsieur le Maire d'un dossier sur la **collecte sélective des déchets** dans une opération pilote menée dans un immeuble, non trieur au départ, dont le taux de déchets triés, s'est révélé l'un des meilleurs de la ville, en habitat vertical. Ce résultat permet d'envisager la généralisation ultérieure de la méthode utilisée en vue de l'augmentation globale des déchets triés.

INVITATION AUX BALADES EN VILLE ET EN FORÊT : UNE INITIATIVE INTERCOMMUNALE

Elle se concrétise sous la forme de dépliants que l'on peut se procurer dans les mairies des cinq communes : Boulogne-Billancourt, Chaville, Meudon, Vélizy- Villacoublay, Viroflay, qui jouxtent (ou presque en ce qui concerne Boulogne) la forêt domaniale de Meudon.

Ces dépliants sont le fruit de la concertation de ces villes : tous présentent une face identique qui est un plan détaillé de la forêt avec son réseau de voies de communication dans lequel sont singularisés par des couleurs correspondant à celles des sentiers balisés en forêt, un parcours de petite randonnée (P.R.) et un parcours de grande randonnée (G.R.) qui, au total, représentent 16,5 km. L'attention du plan est attirée sur les sites les plus intéressants de la forêt par de petites photographies qui l'incitent à aller à leur rencontre.

Le verso du plan forestier diffère pour chacune des communes et offre le plan de la ville, assorti d'une notice dans laquelle figurent divers renseignements tels que transports en commun, centres d'information, hôtels, etc ... ainsi que la signalisation, par des numéros et parfois par de petites vignettes, des sites et monuments dignes d'être découverts par le randonneur. Ainsi la face du dépliant dite "balade au bois" rivalise-t-elle avec l'autre face "balade en ville" pour promouvoir la marche à pied, combinée ou non à l'emploi des transports en commun dans des parcours que chacun peut composer à sa guise.

Ces guides qui sont nés d'une louable initiative inter communale ont été présentés à un parterre d'invités le 26 mars à l'hôtel de ville de Chaville et sont gratuitement à la disposition de tous. Formons le souhait que d'autres actions intercommunales autour de la forêt de Meudon voient le jour dans les prochaines années.

Paulette GAYRAL

Michel DAMOUR

Tapissier

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON

01 46 26 27 60 et 01 45 34 21 84

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX

RÉFECTION MATELAS

& SOMMIERS

F O R M' S

Fournitures Occasions Reprographie Maintenance Secrétariat

☎ 01 46 23 94 75

Fax 01 46 26 50 16

3, rue du Ponceau - 92190 MEUDON
(Continuité rue des Mouchettes - Près de la Mairie)

Ouvert du lundi au vendredi
9 h 30 - 12 h 30 / 15 h 00 à 19 h 00

- > PHOTOCOPIES ET FAX SERVICE
- > RELIURE - PLASTIFICATION
- > FOURNITURES DE BUREAU - TAMPONS ENCREURS
- > PAPETERIE
- > ENCRES - SUPPORTS SPÉCIAUX POUR IMPRIMANTES
- > TRAVAUX DE SECRÉTARIAT

Société d'Exploitation
des Établissements
L. WACQUANT

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue
92190 MEUDON

☎ 01 45 34 12 01

COUVERTURE
PLOMBERIE EAU ET GAZ
Salles de Bains - Chauffe-bains,
Chauffe-eau à gaz et électriques
Chauffage gaz



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

29-31, boulevard des Nations-Unies
92190 MEUDON

☎ 01 46 26 45 50

MÉCANIQUE - TÔLERIE
STATION SERVICE - VENTE

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon. Siège social : 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

Prix : 6 euros